

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Herausgeber:** Staatssekretariat für Wirtschaft  
**Band:** 1 (1883)  
**Heft:** 41

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Wochensituation der schweizerischen Emissionsbanken (inkl. Zweiganstalten) vom 6. Oktober 1883.  
 Situation hebdomadaire des banques d'émission suisses (y compris les succursales) du 6 octobre 1883.

Nr.	Firma Raison sociale	Noten — Billets		Gesetzliche Baarschaft, inbegriffen das Guthaben bei der Zentralstelle Espèces ayant cours légal, y compris l'avoir au Bureau central		Noten anderer schweiz. Emissionsbanken. Billets d'autres banques d'émission suisses.	Uebrigere Kassabestände Autres valeurs en caisse	Total			
		Emission	Circulation	Gesetzliche Notendeckung, 40 % der Zirkulation. Couverture légale des billets de circulation.				Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Frei verfügbarer Theil. Partie disponible.							
1	St. Gallische Kantonalbank, St. Gallen . . .	7,100,000	7,054,770	2,821,908	1,174,187	—	442,910	Fr. 34,436	30	4,473,441	30
2	Basellandschaftl. Kantonalbank, Liestal . . .	950,000	799,600	319,840	124,450	—	14,680	17,868	55	476,838	55
3	Kantonalbank von Bern, Bern . . . . .	8,150,000	7,315,875	2,926,350	1,221,095	—	1,056,950	210,600	73	5,414,995	73
4	Banca cantonale ticinese, Bellinzona . . .	2,000,000	1,846,950	788,750	89,919	—	21,150	198,050	98	1,047,894	96
5	Bank in St. Gallen, St. Gallen . . . . .	5,200,000	5,179,040	2,071,616	663,271	19	153,200	5,200	44	2,895,287	63
6	Crédit agr. et ind. de la Broye, Estavayer .	469,410	455,020	182,008	43,717	—	9,500	101,710	53	286,480	53
7	Thurg. Kantonalbank, Weinfelden . . . . .	1,500,000	1,244,780	497,892	73,188	67	67,950	10,220	95	658,011	62
8	Aargauische Bank, Aarau . . . . .	2,950,000	2,744,950	1,097,930	127,175	—	67,950	96,676	52	1,389,751	52
9	Toggenburger Bank, Lichtensteig . . . . .	1,000,000	980,290	392,116	55,428	95	140,850	55,644	32	643,534	27
10	Banca della Svizzera italiana, Lugano . . .	2,000,000	1,916,650	766,660	136,997	32	58,500	47,757	85	1,009,915	17
11	Thurgauische Hypothekenbank, Frauenfeld .	1,000,000	898,880	359,552	176,595	50	14,850	52,447	80	602,945	30
12	Graubündner Kantonalbank, Chur . . . . .	2,900,000	2,232,040	892,816	161,852	50	104,550	49,327	50	1,208,546	—
13	Kantonale Spar- und Leihkasse, Luzern . .	1,194,300	1,071,550	428,620	550,842	50	198,310	86	67	1,157,859	17
14	Banque du Commerce, Genève . . . . .	20,000,000	16,076,850	6,430,740	1,834,797	60	175,770	268,709	90	8,710,017	50
15	Appenzell A./Rh. Kantonalbank, Herisau . .	2,500,000	2,450,950	980,380	121,321	41	114,800	14,833	82	1,231,335	23
16	Bank in Zürich, Zürich . . . . .	5,700,000	5,366,600	2,146,640	3,848,645	84	598,250	10,542	69	6,604,078	03
17	Bank in Basel, Basel . . . . .	10,000,000	8,228,000	3,291,200	1,177,210	51	811,000	8,315	85	5,287,726	86
18	Bank in Luzern, Luzern . . . . .	2,000,000	1,969,100	787,640	371,885	—	82,800	48,212	65	1,240,487	65
19	Banque de Genève, Genève . . . . .	5,000,000	4,892,140	1,756,856	62,709	90	104,700	176,691	60	2,100,957	50
20	Crédit Gruyérien, Bulle . . . . .	290,000	254,740	101,896	22,719	—	15,240	854	19	140,709	19
21	Zürcher Kantonalbank, Zürich . . . . .	15,000,000	12,645,770	5,058,308	2,498,562	93	670,320	191,512	87	8,414,008	80
22	Solothurnische Bank, Solothurn . . . . .	2,500,000	2,355,100	942,040	264,921	07	146,570	50,742	40	1,404,273	47
23	Bank in Schaffhausen, Schaffhausen . . .	1,000,000	892,200	356,880	91,159	59	195,490	16,942	99	660,472	58
24	Banque cantonale fribourgeoise, Fribourg .	946,905	816,625	326,650	265,160	—	54,000	3,567	41	649,377	41
25	Caisse d'amort. de la dette publique, Fribourg	827,960	805,910	322,364	31,761	—	32,660	14,456	87	401,241	87
26	Banque cantonale vaudoise, Lausanne . . .	7,507,565	6,592,185	2,636,874	687,710	39	152,800	638,363	49	4,115,247	88
27	Ersparnißkasse des Kantons Uri, Altorf . .	300,000	280,600	112,240	58,197	85	11,070	1,066	35	182,574	20
28	Kant. Spar- und Leihkasse v. Nidw., Stans .	500,000	298,150	119,260	4,100	—	800	194	41	124,354	41
29	Banque populaire de la Gruyère, Bulle . . .	296,280	287,750	115,100	5,025	—	31,820	1,746	85	158,691	85
30	Banque cantonale neuchâtelaise, Neuchâtel .	2,200,000	2,046,800	818,720	170,680	—	105,260	14,893	47	1,109,583	47
31	Banq. commerciale neuchâtelaise, Neuchâtel	1,850,000	1,329,000	521,600	82,780	—	69,800	185,003	63	868,683	63
32	Schaffhauser Kantonalbank, Schaffhausen .	650,000	568,500	228,400	71,607	—	30,940	7,352	—	338,299	—
	Stand am 29. September 1883	115,482,420	101,387,315	40,554,926	16,244,618	20	5,787,200	2,433,877	88	64,970,617	08
	Etat au 29 septembre 1883	112,649,080	98,892,925	39,557,170	16,912,296	31	4,334,430	2,558,575	70	63,862,472	01
		+ 2,833,340	+ 2,494,390	+ 997,756	— 667,688	11	+ 1,402,770	— 124,697	82	+ 1,608,145	07
	Gold (or) . . . . .						Fr. 36,339,589.	—			
	Silber (argent) . . . . .						„ 20,459,950.	20			
	Gesetzliche Baarschaft (encaisse légale)						Fr. 56,799,539.	20			

Spezieller Ausweis der schweiz. Emissionsbanken (inclusive Zweiganstalten) mit beschränktem Geschäftsbetrieb.  
 Etat spécial des banques d'émission suisses (y compris les succursales) avec opérations restreintes.

Vom 6. Oktober 1883. — Du 6 octobre 1883.  
 (Artikel 15 und 16 des Gesetzes.) (Articles 15 et 16 de la loi.)

Nr.	Firma Raison sociale	Noten-Emission Emission	Notendeckung nach Art. 15 des Gesetzes. — Couverture suivant l'article 15 de la loi				Total					
			Noten anderer schweizerischer Emissionsbanken Billets d'autres banques d'émission suisses	Checks, innert 8 Tagen fällige Depots u. Kassascheine von Banken. Chèques, bons de caisse et de dépôt de banques, échéant dans les 8 jours.	Innert 4 Monaten fällige — Echéant dans les 4 mois							
					Schweizer Wechsel Effets sur la Suisse	Ausland-Wechsel Effets sur l'étranger		Lombard-Wechsel Avances sur nantissement				
5	Bank in St. Gallen . . . . .	5,200,000	153,200	—	2,952,684.	60	1,671,838.	13	1,564,570.	—	6,342,292.	73
14	Banque du Commerce à Genève . . . . .	20,000,000	175,770	61,920.	14,820,908.	80	—	—	2,031,300.	—	17,089,899.	70
16	Bank in Zürich . . . . .	5,700,000	598,250	—	7,503,518.	—	11,926.	85	3,830,556.	60	11,944,251.	45
17	Bank in Basel . . . . .	10,000,000	811,000	—	7,845,922.	74	162,699.	10	3,664,553.	30	11,984,175.	14
19	Banque de Genève . . . . .	5,000,000	104,700	—	7,544,741.	25	131,189.	35	888,011.	90	8,663,642.	50
31	Banque commerciale neuchâtelaise . . . . .	1,850,000	69,300	—	6,812,378.	44	63,728.	10	639,200.	—	7,084,606.	54
	Stand am 29. September 1883	47,750,000	1,912,220	61,920.	46,480,153.	88	2,041,381.	53	12,613,191.	80	63,108,868.	06
	Etat au 29 septembre	45,550,000	1,653,460	115,301.	45,872,347.	84	2,038,770.	67	12,929,349.	75	62,609,229.	31
		+ 2,200,000	+ 253,760	— 53,380.	+ 607,805.	99	+ 2,610.	86	— 316,157.	95	+ 499,638.	75

Aktiven — Actif Passiven — Passif

Nr.	Firma Raison sociale	Gesetzliche Baarschaft Espèces ayant cours légal	Notendeckung n. Art. 15 des Gesetzes Couverture d. billets suiv. art. 15 de la loi	Uebrigere kurzfristige disponiblen Guthaben Autres créances disponibles à courte échéance	Total	Noten-Zirkulation Billets en circulation	In längst. 8 Tagen zahlbare Schulden Engagements échéant dans les huit jours	Wechselschulden Engagements sur effets de change	Total
5	Bank in St. Gallen . . . . .	2,784,887.	6,342,292.	1,579,989.	10,657,169.	5,179,040	929,892.	15,000.	6,123,932.
14	Banque du Commerce à Genève . . . . .	8,265,537.	17,089,899.	149,608.	25,505,045.	16,076,850	3,784,175.	—	19,881,025.
16	Bank in Zürich . . . . .	5,995,285.	11,944,251.	1,098,758.	19,038,294.	5,366,600	5,857,490.	—	11,224,090.
17	Bank in Basel . . . . .	4,468,410.	11,984,175.	1,882,755.	18,335,341.	8,228,000	3,581,630.	—	11,759,630.
19	Banque de Genève . . . . .	1,819,565.	8,663,642.	—	10,483,208.	4,392,140	526,390.	—	4,918,530.
31	Banque commerciale neuchâtelaise . . . . .	614,380.	7,084,606.	10,356.	7,709,343.	1,329,000	317,590.	—	1,646,590.
	Stand am 29. September 1883	* 23,898,066.	63,108,868.	4,721,468.	91,728,402.	40,571,630	14,917,170.	15,000.	55,508,800.
	Etat au 29 septembre	23,145,929.	62,609,229.	3,718,000.	89,473,158.	39,677,890	16,810,669.	—	56,488,559.
		+ 752,137.	+ 499,638.	+ 1,003,468.	+ 2,255,244.	+ 893,740	— 1,893,498.	+ 15,000.	— 984,758.

\* Ohne Fr. 14,576. 21 Scheidemünzen und nicht tarifirte fremde Münzen.  
 \* Sans fr. 14,576. 21 monnaies d'appoint et monnaies étrangères non tarifées.  
 Disconto am 8. Oktober 1883 in Basel, Zürich, Bern, St. Gallen und Lausanne: 3 %; Genf: 2 1/2 %.  
 Escompte le 8 octobre 1883 à Bâle, Zurich, Berne, St-Gall et Lausanne: 3 %; Genève: 2 1/2 %.

## Auswärtige Zölle. — Douanes étrangères.

### France.

#### Admission temporaire des fils de coton en France.

Décret du 18 septembre 1883.

Art. 1<sup>er</sup>. Les fils de coton écorus, simples ou retors des n<sup>os</sup> 50 (système métrique) et au-dessus, destinés à la fabrication des mousselines et des tissus de soie et coton, pourront être admis temporairement en franchise, sous les conditions déterminées par l'article 5 de la loi du 5 juillet 1836.

Art. 2. Les importateurs auront à déclarer l'espèce des fils, leur poids net, leur numéro commercial, le nombre de bouts s'il s'agit de fils retors, et, en outre, la nature du tissu à fabriquer. Ils s'engageront, par une soumission dûment cautionnée, à réexporter ou à constituer en entrepôt, dans un délai de six mois au plus, les tissus fabriqués avec ces fils. Un échantillon des fils restera déposé au bureau des douanes.

Art. 3. Indépendamment des vérifications ordinaires, les fils seront soumis à la vérification du laboratoire scientifique des douanes, qui déterminera leur degré de finesse effectif, après lavage et dessiccation à l'absolu.

Art. 4. Au moment de la réexportation ou de la constitution en entrepôt, les tissus fabriqués seront, de même, soumis aux vérifications du laboratoire des douanes, qui déterminera, pour chaque espèce de fils employés, leur numéro de finesse effectif après séparation de l'apprêt et de la teinture, et dessiccation à l'absolu.

Les laboratoires des douanes se conformeront, pour ces vérifications, aux dispositions arrêtées par le comité consultatif des arts et manufactures.

Art. 5. Lorsque l'exportation des tissus ne devra pas être immédiate, les pièces recevront une étiquette dont la forme et les dispositions seront déterminées par le ministre des finances. Cette étiquette sera estampillée par la douane: elle indiquera, avec le nom de l'importateur et le bureau d'importation, les numéros et date de la soumission souscrite à l'entrée, les dimensions et le poids de chaque pièce, et séparément, selon qu'il y aura lieu, pour les fils de chaîne et pour les fils de trame, leur espèce, leur numéro commercial et leur poids. Le prix de l'estampille sera de un centime par pièce.

Pendant le délai accordé pour l'opération, les pièces estampillées pourront circuler librement. Au moment de la sortie effective, elles seront imputées à la décharge du compte d'importation, après vérification de la régularité de l'estampille.

Art. 6. Pour la concordance des numéros des fils, il sera accordé à la sortie une tolérance de 5 p. 100 au-dessus ou en dessous du numéro constaté à l'entrée.

Les réexportations auront lieu poids pour poids sans nulle allocation pour déchet.

Art. 7. Les déclarations d'entrée et de sortie seront faites au nom et sous la responsabilité des fabricants. Les opérations ne pourront s'effectuer, tant à l'entrée qu'à la sortie, que par les bureaux des douanes de Paris et de Lyon.

Art. 8. Il sera établi au bureau des douanes de Lyon un laboratoire de chimie pour la vérification des fils et des tissus auxquels s'appliquent les dispositions du présent décret.

Art. 9. Toute fausse déclaration constatée à l'entrée ou à la sortie entraînera pour le fabricant la déchéance du bénéfice de l'admission temporaire, indépendamment des pénalités résultant de l'article 5 de la loi du 5 juillet 1836.

### Frankreich.

#### „Admission temporaire“ von Baumwollgarn in Frankreich.

(Dekret vom 18. September 1883.)

Art. 1. Baumwollgarne, roh, einfach oder gezwirnt, von Nummer 50 (Metersystem) und darüber, welche zur Fabrikation von Mousseline und von Seiden- und Baumwollgeweben bestimmt sind, können temporäre Zollfreiheit genießen, unter den in Art. 5 des Gesetzes vom 5. Juli 1836 enthaltenen Bedingungen.

Art. 2. Die Importeure haben die Art der Garne, deren Nettogewicht, ihre Handelsnummer, die Zahl der Fäden, wenn es sich um gezwirnte Garne handelt, und überdies die Art des zu fabrizierenden Gewebes anzugeben. Sie verpflichten sich durch gehörig verbürgte Erklärung, die aus diesen Garnen erzeugten Gewebe innerhalb einer Frist von höchstens 6 Monaten auszuführen oder dieselben in einem Niederlagshaus zu deponieren. Ein Muster des betreffenden Garnes bleibt im Zollbureau deponiert.

Art. 3. Unabhängig von den gewöhnlichen Untersuchungen werden die Garne noch der Verifikation durch das «laboratoire scientifique» der Zollverwaltung unterworfen, welches ihren effektiven Feinheitsgrad nach vorheriger Waschung und vollständiger Auströcknung bestimmt.

Art. 4. Anlässlich der Rückspedition oder Deponierung im Niederlagshaus werden die fabrizierten Gewebe ebenfalls der Untersuchung des Zoll-Laboratoriums unterstellt, welches für jede der verwendeten Garnsorten die effektive Feinheitsnummer nach vorausgegangener Entfernung des Appretes und der Farbe und nach vollständiger Auströcknung feststellt.

Die Laboratorien der Douane richten sich bei diesen Verifikationen nach den Anordnungen des Comité consultatif des arts et manufactures.

Art. 5. Wenn die Ausfuhr der Gewebe nicht sofort stattfinden muß, so erhalten die einzelnen Stücke eine Etiquette, deren Form und Beschaffenheit vom Finanzminister bestimmt wird. Diese Etiquette wird von der Douane mit einem Stempel versehen. Dieselbe gibt außer dem Namen des Importeurs und der Einfuhr-Zollstätte an: die Nummer und das Datum der bei der Einfuhr unterzeichneten Deklaration, die Dimensionen und das Gewicht eines jeden Stückes, sodann gegebenen Falls für die Zettelgarne und die Einschlaggarne einzeln deren Sorte, Handelsnummer und Gewicht. Die Stempelgebühr beträgt 1 Centime per Stück.

Innerhalb der für die Veredlung anberaumten Frist können die gestempelten Stücke frei passieren. Beim wirklichen Austritt werden dieselben, nachdem die Aechtheit des Stempels konstatiert worden ist, von der bei der Einfuhr aufgestellten Rechnung abgeschrieben.

Art. 6. Hinsichtlich der Uebereinstimmung der Garnnummern wird beim Austritt eine Fehlergrenze von je 5 % über und unter der beim Eintritt konstatierten Nummer zugestanden.

Der Rücktransport geschieht Gewicht um Gewicht ohne irgend welchen Abzug für Abfall.

Art. 7. Die Einfuhr- und Ausfuhr-Deklarationen werden im Namen und unter der Verantwortlichkeit der Fabrikanten ausgestellt. Mit allen bezüglichen Verrichtungen befassen sich, sowohl mit Bezug auf die Ein- als auf die Ausfuhr, lediglich die Zollämter von Paris und Lyon.

Art. 8. Auf dem Zollamt Lyon soll ein chemisches Laboratorium errichtet werden zur Verifikation der Garne und Gewebe, auf welche sich die Bestimmungen gegenwärtigen Dekretes beziehen.

Art. 9. Jede beim Ein- oder Austritt konstatierte falsche Deklaration zieht für den Fabrikanten den Verlust der Vergünstigung der «Admission temporaire» nach sich, abgesehen von den in Art. 5 des Gesetzes vom 5. Juli 1836 vorgesehenen Strafen.

### Pays-Bas.

Le Ministre des finances a décidé que l'acide carbonique, tant à l'état solide qu'à l'état liquide, entrerait désormais en franchise dans les Pays-Bas, ainsi que les courroies de transmission en caoutchouc, en cuir ou en coton.

### Niederlande.

Das Finanzministerium hat verfügt, daß Kohlensäure sowie Transmissionsriemen von Kautschuk, Leder oder Baumwolle fortan zollfrei eingeführt werden. Die Kohlensäure darf sich sowohl in festem als in flüssigem Zustande befinden.

### Cuba.

Les surtaxes de douanes sur les boissons sont abolies; en leurs lieu et place, il sera exigé un impôt sur la consommation, de 2 cent. de piastre, par litre en pièces, et de 3 cent. de p., en bouteilles ou dames-jeannes.

## Handelsverträge. — Traités de commerce.

Der «Politischen Korrespondenz» zufolge sollen die Konferenzen für den Abschluß eines Handelsvertrages zwischen Oesterreich und Frankreich am 11. d. M. beginnen. Von Seite Oesterreichs werde beabsichtigt, die Verhandlungen auf einige wenige Artikel des bestehenden Tarifs zu beschränken und als Dauer des Vertrages ca. 3 Jahre zu beantragen, damit der Ablauf des Vertrages mit dem Ablauf des deutsch-österreichischen und des italienisch-österreichischen Vertrages zusammenfalle.

D'après la *Politische Korrespondenz* à Vienne les conférences pour la stipulation d'un traité de commerce entre l'Autriche et la France doivent commencer le 11 courant. L'Autriche a l'intention de limiter les négociations à quelques articles du tarif actuel et de proposer comme terme du traité l'époque où les traités austro-allemand et austro-italien expireront, ce qui constituerait pour le traité austro-français une durée d'environ 3 ans.

## Ausstellungen — Expositions

### Elektrizitäts-Ausstellung in Turin, 1884.

Der Anmeldungstermin ist bis zum 31. dieses Monats verlängert worden (S. Pag. 229 dieses Blattes.) Programme und Anmeldeformulare werden auf Verlangen von der eidg. Telegraphendirektion geliefert.

### Exposition d'électricité à Turin, 1884.

Le terme pour les demandes d'admission est prolongé jusqu'au 31 de ce mois. (V. page 229 de cette feuille.) Les programmes et les formulaires de demande d'admission seront fournis, sur demande, par la direction des télégraphes, à Berne.

## Verschiedenes — Divers

### Le commerce des machines, appareils et outils en Russie.

(Extrait du rapport du Consul belge à Moscou, sur l'année 1882.)

Le crédit d'usage est de trois à six mois, quelquefois neuf mois, de la date du connaissance. Ordinairement, après la réception de la marchandise, le fabricant présente sa traite à l'acceptation; cette traite est escomptée ou remise à un banquier de la place pour en effectuer l'encaissement à l'échéance.

La vente au comptant, c'est-à-dire avec paiement dans le mois de la facture, n'est guère possible en Russie, où l'acheteur exige de longs crédits. En consignation, il ne se fait que peu d'affaires.

Les négociants ou fabricants qui désireraient établir des relations dans ce pays doivent être d'une grande prudence dans le choix de leurs agents et en exiger des références sur les principales maisons de banque de la place.

*Machines et appareils.* L'industrie mécanique russe a acquis pendant ces dernières années un certain développement, grâce à des droits protecteurs presque prohibitifs qui rendent l'importation de plus en plus difficile. Le pays reste cependant tributaire de l'étranger pour un grand nombre de moteurs, appareils ou métiers destinés aux filatures et aux ateliers de tissage du coton, du lin, de la laine et de la soie.



**Mécaniques pour le coton et le lin.** Les machines à filer et à tisser proviennent exclusivement d'Angleterre; celles qui servent aux apprêts et à l'impression des tissus sont achetées en majeure partie en Alsace, en Saxe et à Manchester.

**Mécaniques pour la laine.** La Belgique a jusqu'aujourd'hui le monopole des appareils employés dans le lavage des laines et vient immédiatement après l'Angleterre pour la fourniture des machines à filer et à carder. L'Allemagne et l'Angleterre livrent l'outillage des ateliers de tissage, et la Belgique concourt avec les mêmes pays pour les machines à apprêter les tissus.

**Mécaniques pour la soie.** Les fabricants importent la plupart de leurs machines de France; la Suisse, depuis quelques années, en fournit également.

**Machines à vapeur.** Les industriels du gouvernement de Moscou commandent encore en Angleterre, en Allemagne et en Belgique les machines d'une force supérieure à 25 chevaux; les progrès de la fabrication russe ne sont pas suffisants pour s'affranchir entièrement de l'étranger, et le constructeur est obligé d'importer un grand nombre de pièces qu'il ne saurait fabriquer dans ses ateliers. Pour les filatures et ateliers de tissage, l'Angleterre, concurremment avec la Belgique, construit les machines à distribution par tiroirs des systèmes Corliss et autres. Les machines système Sulzer, avec distribution par soupapes, viennent principalement de la Suisse; la plupart des types d'importation allemande appartiennent au système Zimmermann.

Grâce aux agents intelligents que quelques constructeurs belges possèdent à Moscou, nos machines y ont pu trouver de nombreux débouchés et ont acquis une excellente renommée. Depuis le nouveau tarif douanier, les industriels désirent recevoir leurs machines franco Moscou, frais de douane et de transport compris. Les prix de vente sont calculés en roubles, et le mode de paiement est réparti par tiers: à la commande, à la réception et à trois mois après cette dernière.

**Locomobiles.** La France et la Belgique envoient peu de machines locomobiles; l'Angleterre et l'Allemagne monopolisent le marché. Le système horizontal est ordinairement préféré. Les droits d'entrée en or s'élèvent à 90 kopecks le poud.

**Locomotives.** Une véritable prohibition pèse sur ces machines; les droits actuels en or sont, par poud, de 1 r. 40 k.

**Machines-outils.** Les machines-outils pour travailler les métaux et le bois sont importées d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique. Les tours anglais sont recherchés pour leur solidité et leur construction soignée. Les machines à raboter, à percer, proviennent en majeure partie de la Saxe, les prix étant moins élevés que ceux de l'Angleterre. Pour concourir avec ces pays, il faut suivre leurs modèles et indiquer dans les prix-courants les dimensions en mesures anglaises.

Les frais de douane et de transport pour les machines-outils peuvent être calculés au change de 2.50 à 2 r. 10 k. par poud.

**Pompes à incendie.** Ces appareils sont d'un très grand usage. A Moscou, la plupart des constructions étant en bois, les incendies sont fréquents. Les pompes belges sont très recherchées. Les pompes à bras, de fabrication russe, d'un diamètre inférieur à six pouces, peuvent lutter avec celles de l'étranger.

L'importation des pompes à incendie, à vapeur, tend à augmenter; le type préféré est du système horizontal de 25 à 40 chevaux de force. Le poids du chariot ne doit pas dépasser 45 à 60 pouds; les Anglais ont adopté pour la Russie un chariot spécial.

Les maisons principales d'importation de machines-outils et autres sont:

Jochim, rue Miasnitzkaja; Tolch, id.; Froom, id.; List, id.; Berlein, Varvarka; Kepenne, place de la Loubianka; Bellanger, rue Miasnitzkaja; Floo, id.; Pontigayot, id.

**Chaudières.** Nos prix sont inférieurs à ceux d'Allemagne et d'Angleterre. Les chaudières russes coûtaient, suivant les systèmes, de 6 r. 50 k. à 7 roubles par poud en mai 1883. La Belgique pouvait livrer à 5 r. 95 k. le poud franco Moscou. Depuis quelques mois, une chaudière système De Naeyer est installée dans une des fabriques les plus importantes du gouvernement de Moscou; les résultats obtenus au point de vue de l'économie du combustible ont été très satisfaisants. D'autres usines se proposent de monter des appareils de ce système.

**Machines agricoles.** La plupart des machines étrangères viennent d'Angleterre et d'Allemagne. Les dépôts à Moscou sont: Ramson Sims et Head, rue Pétrofka; Berlein, rue Varvarka; List, rue Miasnitzka; Société «Rabotnik», rue Vozdvijenska.

**Outillage.** L'outillage des différents métiers est encore une des branches principales du commerce d'importation, dont la valeur, en 1881, s'est élevée à 2,716,000 roubles. La fabrication des outils a peu progressé en Russie, et nous pouvons affirmer que l'étranger fournit les neuf dixièmes de la consommation.

Les outils pour le travail du bois, tels que *scies, rabots, ciscaux*, etc., proviennent de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Les outils de qualité supérieure sont achetés en Angleterre; ceux de qualité inférieure sont livrés par l'Allemagne.

Parmi les outils de provenance étrangère employés dans le travail des métaux, les limes occupent le premier rang. Celles de provenance anglaise sont préférées. Les limes allemandes sont beaucoup plus légères que les limes anglaises; mais la trempe de l'acier laisse à désirer et ne permet guère de les retailler plusieurs fois. Voici le prix comparatif de quelques limes anglaises et allemandes:

Limes rondes, demi-rondes et carrées. Prix de revient par douzaine à Moscou.					
Limes douces.		Anglaises.		Allemandes.	
		R. K.	R. K.	R. K.	R. K.
Longueur	8 pouces	3. 63	2. 78	4. 18	3. 43
»	9 »	5. 12	4. 07	6. 25	5. 40
»	10 »	7. 29	5. 83		

Les principales maisons d'importation d'outils et instruments sont: Kirchof, rue Miasnitzkaja; Kirchof, rue Grande-Loubianka; Pontigayot, rue Miasnitzkaja; Jochim, rue id.; Tolch, rue id.; Froom, rue id.

## La bijouterie allemande dans les possessions espagnoles d'Amérique.

(Communications du Consul de France à Porto-Rico.)

... Mais où l'Allemagne prime aujourd'hui et fait un commerce qui peut être évalué de deux à trois millions de francs, c'est dans la *bijouterie fine*. On fabrique maintenant, en Allemagne, avec de l'or de moins de 14 carats, sans autre mélange que de l'argent pur, des bijoux de toute sorte. C'est un mélange d'or et d'argent auquel on donne ensuite la couleur de l'or. Les produits de cette industrie inondent l'île et le bénéfice qu'en retirent les fabricants allemands est immense.

... En présence de ces produits, les similaires français ne peuvent soutenir la concurrence: les habitants du pays cherchent moins, en effet, la valeur intrinsèque que l'apparence de l'objet.

## Renseignements sur le commerce de Zanzibar.

Depuis quelques années, Zanzibar a pris un grand développement au point de vue commercial. Quoique le port ne soit pas encore terminé, il a été visité, en 1882, par cent vingt-cinq navires. La population est évaluée à 100,000 habitants, dont cent Européens.

Quelques maisons importantes ont été créées par des étrangers, surtout par des Américains. Cependant le commerce avec les indigènes est presque exclusivement entre les mains des Arabes et des Hindous. La valeur de l'importation des marchandises européennes est estimée à 10 millions de marks, dont 4 pour le commerce allemand.

Les importations européennes portent surtout sur les articles suivants: cotonnades anglaises à raies ou à carreaux bleus-blancs-rouges, les toiles d'Amérique, le drap rouge, les tissus de tout genre et de diverses nuances, les manteaux arabes noirs et rouges, avec broderies d'or, les outils, les armes, le fil de laiton, la poterie, la coutellerie, les verres et gobelets, les miroirs, les bracelets et autres objets de parure. (Export.)

## Usages de crédit dans la République Argentine.

Les agents français font aux acheteurs beaucoup de concessions; ainsi ils leur accordent de très longs crédits, tandis que les représentants d'autres nations européennes demandent à être, autant que possible, payés comptant, ou à des échéances très courtes. Par ce procédé les agents français exposent leurs maisons à de nombreuses pertes; souvent des acheteurs, au jour de l'échéance, sont dans l'impossibilité de remplir leurs engagements. Le procédé qu'emploient la plupart des maisons anglaises semble préférable. Quand celles-ci ont choisi un représentant, elles lui accordent toute latitude de vendre à qui il veut et aux conditions qu'il juge convenables. Seulement l'agent demeure *responsable* du paiement. Naturellement les Anglais accordent à leurs représentants des commissions plus fortes que celles qu'accordent les maisons françaises. Pour les Allemands, c'est la maison qui supporte presque toujours les risques; si l'agent est responsable, il reçoit une commission supplémentaire. (Export.)

## Textilwaaren in Smyrna.

(Auszug aus einem Bericht des englischen Konsuls in Smyrna.)

Baumwoll- und Leinenwaaren bilden einen der hauptsächlichsten Einfuhr-Artikel von Smyrna. Ungefähr zwei Drittel dieser Einfuhr entfällt auf Großbritannien. Ein ansehnliches Quantum ist *schweizerisches* Produkt, von Marseille eingeführt. Oesterreich und Deutschland liefern ebenfalls etwas Weniges. Amerika hat sich mit rasch zunehmenden Quantitäten Drill und Sheeting auf dem Markt eingeführt. Die Preise dieser amerikanischen Stoffe sind billiger als diejenigen, die England gewähren kann. Vor 10 oder 15 Jahren waren deutsche Baumwollwaaren um 10 % billiger zu haben als englische; heute sind umgekehrt die englischen bei ähnlicher Qualität 10 bis 15 % billiger als die deutschen.

Die Einfuhr von Seide und Sammet repräsentirte im Jahre 1879 ausnahmsweise einen Werth von 165,880 £, sank aber seitdem successive auf den Werth von 83,500 £. Die besten Qualitäten kommen aus Frankreich und Italien. Die Damen von Smyrna verschmähen selbst die beste englische Seide, weil dieselbe weniger Schein entfaltet und dennoch kostspieliger ist. Während der letzten fünf Jahre war England an der Einfuhr mit einem durchschnittlichen Werth von 9200 £ theilhaftig.

## Russische Handelsbeziehungen mit Bulgarien.

(Auszug aus einem Bericht des österreichischen Konsuls in Moskau.)

Es liegt ganz im Geiste der Zeit und ist namentlich den jetzt hierzulande herrschenden Tendenzen gemäß, daß Rußland sich auf der Balkanhalbinsel handelspolitisch geltend zu machen sucht. Schon im Herbst des Jahres 1881 organisirte ein bedeutender Moskauer Kaufmann, Namens Muranewitsch, eine Expedition auf die Balkanhalbinsel, namentlich aber nach Bulgarien, um die dortigen Bedürfnisse zu erforschen und Handelsverbindungen anzuknüpfen. Nach seiner Rückkehr bildete sich hier ein Comité aus etwa einem Dutzend der angesehensten Moskauer Fabrikanten und Kaufleute. Der ausgesprochene Zweck dieser Vereinigung war «die Anknüpfung enger commercieller Bande mit den stammverwandten Staaten der Balkanhalbinsel». Ungefähr gleichzeitig wurde an der untern Donau die russische Dampfschiffahrt durch die Fürstin Gagarin begründet. Auch der Industriekongreß der vorjährigen Ausstellung stellte einige, denselben Zweck verfolgende Anträge, und gegen Ende des Jahres beschloß die Russische Dampfschiffahrtsgesellschaft in Odessa, eine Ausstellung von Mustern derjenigen österreichisch-ungarischen und deutschen Waaren zu veranstalten, die heute in Bulgarien Absatz finden und die durch russische Erzeugnisse vorthellhaft ersetzt werden könnten. Praktisch hat diese planmäßige Aktion noch keine anderen Resultate ergeben, als etwa einige Lieferungen aus russischen Fabriken für die bulgarischen Truppen. Auch in der Zukunft dürften sich die etwas sanguinischen Hoffnungen der Veranstalter dieses commerciellen Eroberungszuges kaum erfüllen, denn der russische Kaufmann ist wol rührig und unternehmend, aber gewohnt, mit großem Gewinne zu arbeiten, und den wird er in den armen und bedürfnislosen Balkanländern kaum einheimen können, namentlich da es sich dort darum handelt, am Platze bereits eingebürgerte Konkurrenten zu verdrängen, folglich durch mäßige Preise sich zu empfehlen.

**Handelsbeziehungen mit Portugal.**

(Auszug aus dem Bericht des österreichischen Konsuls in Lissabon über das Jahr 1882.)

Frankreich, England und Deutschland besitzen in Portugal ein ganz bedeutendes Absatzgebiet für ihre Industrie; sie lassen Lissabon und Porto durch Reisende besuchen, die Käufer gewöhnen sich im Laufe der Zeit an diese und geben ihnen bei Ertheilung von Aufträgen immer den Vorzug. Das verhindert aber nicht, daß die französischen und andere Häuser auch ihre Agenten am Platze haben, welche die Geschäfte überwachen und ein stets vermittelndes Organ zwischen Käufer und Verkäufer bilden. Die reichlichen und billigen Verkehrswege Portugals mit Frankreich, Deutschland und England begünstigen allerdings den Handel mit diesen Ländern in ausgedehntem Maße, kommen aber den österreichisch-ungarischen Industriellen ebenso zu statten. Dennoch würden kleine Firmen schwerlich ihre Rechnung dabei finden und arbeiten diese deshalb in Frankreich und England durch Kommissionäre, welche ihre Reisenden senden. Allerdings arbeiten einige Wiener Kommissionshäuser in gleicher Weise mit Lissabon, allein sie beschränken sich meist auf Wiener Artikel, die große österreichisch-ungarische Industrie hat im Ganzen wenig Antheil daran, und doch könnte gerade diese direkt mit Portugal in Verbindung treten und würde gewiß ihren Erzeugnissen Eingang verschaffen und ihre Rechnung dabei finden, wenn sie das Land regelmäßig besuchen ließe.

Durch Anfragen und durch Informationen seitens der Konsularämter läßt sich kein Markt erobern, da gehört vor Allem Selbstvertrauen und Unternehmungslust dazu. Bei der heutigen erdrückenden Konkurrenz und dem erleichterten Verkehr darf kein Industrieller mehr warten, bis die Käufer ihn aufsuchen; er muß vielmehr zu ihnen kommen, um seine Produkte zu vertreiben und nicht zurückzubleiben.

Wollen überhaupt unsere Industriellen sich hier ein lohnendes Absatzgebiet eröffnen, so müssen sie sich den hiesigen Anforderungen anpassen und die Geschäfte in gleicher Weise wie die Franzosen, Engländer und Deutschen aufnehmen, und der Erfolg wird nicht ausbleiben.

Die Verkäufe für alle Kurzwaren, Eisenwaren, wollene und halb-wollene Stoffe, Schuhe etc. werden auf sechs Monate Zeit abgeschlossen; dagegen alle großen Artikel nur auf drei Monate oder gegen Krediteröffnung in Paris, London und Hamburg. In den meisten Fällen transsirt der Verkäufer auf den Käufer, sendet die Primen zum Accept durch seinen Agenten und begibt sein Papier in Hamburg, resp. Wien oder Paris.

**Le commerce de Homs et de Hama (Turquie d'Asie).**

(Extrait d'un rapport du Vice-Consul de France à Homs et Hama.)

Tout le commerce d'importation est entre les mains de boutiquiers ou détaillants qui s'adressent aux commissionnaires de Tripoli et de Beyrouth, ou bien vont eux-mêmes dans ces deux villes acheter les marchandises qui leur conviennent. Tant à Homs qu'à Hama, on ne peut trouver une seule maison sérieuse, travaillant à son compte ou à la commission. Les maisons de banque font absolument défaut, et le change est inconnu à Hama et à Homs.

Le modeste *seraf* ou changeur juif que l'on rencontre fréquemment dans les rues de Damas, Beyrouth, Alep, etc., n'existe même pas. Les négociations de traites se font à l'amiable entre les importateurs et les exportateurs. Lorsqu'il s'agit de fortes sommes pour les besoins des achats de céréales, laines ou autres marchandises, le numéraire est importé par moukres.

Tant à Homs qu'à Hama l'on ne trouve aucun commerçant européen. La maison Bougleux, de Livourne, a seule fait un essai, l'année dernière, en envoyant un agent italien à Hama pour y faire des achats de blé et paraît devoir s'établir à Hama, où elle compte pouvoir importer des riz d'Italie et autres marchandises.

Les maisons européennes qui voudraient s'établir à Homs ou à Hama trouveraient, j'en suis persuadé, à exercer un commerce très lucratif, tant à l'importation qu'à l'exportation. Ces maisons trouveraient aussi de beaux bénéfices dans les opérations de banque, qui deviendraient plus nombreuses si l'on pouvait compter sur des maisons de confiance. En un mot, ce pays est encore inconnu du commerce européen, qui pourrait en tirer certains avantages.

Les observations sur notre commerce national sont les mêmes que celles qui peuvent être faites sur celui de Beyrouth. Nos produits perdent tous les jours du terrain, pendant que ceux de nos concurrents anglais, allemands, autrichiens et suisses se répandent de plus en plus.

**Djeddah als Importplatz.**

(Auszug aus dem Bericht des österreichischen Konsuls über das Jahr 1882.)

Der Import von Djeddah ist immer noch ein relativ sehr bedeutender. Da das Innere des Landes vollkommene Wüste ist und absolut nichts produziert, so muß Alles importirt werden. Nicht bloß die Küstenstädte und Mecca und Medina, sowie die flottante Beduinenbevölkerung des Innern, sondern auch noch einen Theil des Nedjd versieht Djeddah mit europäischen und indischen Produkten. Ferner kommen alljährlich 30,000 bis 40,000 Pilger in Mecca an, welche fast durchwegs 4 bis 6 Monate im Lande verweilen, so daß es nicht zu hoch gegriffen sein dürfte, wenn man die Anzahl Personen, welche von Djeddah ihre Bedürfnisse beziehen, auf mehr als eine Million veranschlagt.

Zu den hauptsächlichsten Importartikeln gehören: Manufakturen (Grey Cloth und Shirtings) von Manchester für 2½ Mill. Fr., Prints von England, der Schweiz und Syrien für 85,000 Fr.

**Haïti.**

On lit dans le *Moniteur officiel du commerce* que les ports d'Anse-Hainaut et de Damerie ont été provisoirement ouverts au commerce étranger, tandis que les ports de Jérémie, de Jaemel et de la Grande-Anse, occupés par les forces insurrectionnelles, sont fermés.

**Exécution des commandes espagnoles. Les expéditions.**

(Extrait d'un rapport du Consul belge à Barcelone.)

Je pense avoir prouvé, dans mon rapport du 18 novembre dernier, l'erreur que l'on commet en envoyant dans ce pays des marchandises de qualité inférieure.

Les fils et tissus de coton et de lin sont les seuls articles pour lesquels les droits varient selon la finesse; le tarif espagnol ne fait des dis-

tinctions de qualité ou de valeur pour aucun autre. Deux produits de la même nature ou de la même espèce, quoique de prix différents, sont, en conséquence, soumis à un droit unique, et les frais étant égaux, il s'en suit que le plus cher est, toute proportion gardée, moins grevé que l'autre et que, plus les frais de tous genres sont élevés, moins l'écart des prix devient sensible. Telle est la raison pour laquelle on a toujours préféré acheter pour l'Espagne l'article de bonne qualité quand on ne le paie pas beaucoup plus cher que celui de qualité inférieure; c'est ainsi que le consommateur espagnol a été habitué à employer la bonne marchandise et qu'il refuse d'en acheter d'inférieure à un prix relativement beaucoup plus bas. Après cette explication, on comprendra facilement pourquoi il est rare qu'on puisse replacer des marchandises refusées à cause de la qualité ou d'un défaut quelconque, sans une forte perte.

Lorsqu'un produit n'est pas dans les conditions exigées par l'acheteur, et a fortiori s'il est défectueux, il est préférable de le vendre sur le marché producteur, où l'on réussit toujours à s'en débarrasser avec un rabais raisonnable, que d'en faire l'exportation avec la quasi-certitude d'un laissé pour compte à l'arrivée à destination.

A propos de tissus, nous rappellerons qu'on n'achète que ceux qui par une qualité ou l'autre diffèrent de ceux du pays, — pour démontrer la nécessité d'exécuter fidèlement les ordres et de n'envoyer rien qui ne soit tout à fait conforme, en finesse, dessin ou nuance, aux échantillons présentés. Agir autrement, c'est s'exposer à voir refuser la marchandise, et, pour ces articles, un laissé pour compte signifie, en définitive, la perte des frais tout entière, le manufacturier espagnol vendant ses tissus presque aussi bon marché que nous.

En résumé, il est prudent de ne jamais donner lieu aux réclamations de l'acheteur, ni à ses exigences presque toujours déraisonnables. En maintes occasions, le prétexte le plus futile lui suffit pour rompre ses engagements et refuser tout un envoi, au lieu de rejeter simplement ce qui est défectueux ou non conforme.

La simple logique dit qu'il faut se conformer exactement, pour les expéditions comme pour toutes choses, aux instructions des commettants. Une recommandation à ce sujet pourrait paraître superflue et nous nous serions gardé de la faire si nous ne voyions fréquemment surgir des difficultés et des désagréments à la suite d'infractions à une règle aussi naturelle. Ces infractions, en ce qui concerne les expéditions en Espagne, ont une gravité exceptionnelle. L'expéditeur ne doit, sous aucun prétexte, s'écarter des instructions reçues, quelque étranges que celles-ci puissent paraître, car il ne connaît pas les raisons qui les ont dictées. S'il doute ou soupçonne une erreur, rien ne l'empêche de consulter l'intéressé; il aurait tort, quelque louable que soit son intention, d'assumer une responsabilité dont il ne peut prévoir les conséquences. Même lorsqu'il s'agit d'économies à réaliser, il faut s'assurer du consentement de l'acheteur.

Un point important est d'éviter des omissions ou des erreurs; c'est à quoi on doit veiller avec soin, car il est souvent difficile, sinon impossible, d'y porter remède à temps. Quand il est question de la douane, aucune précaution n'est de trop, dans ce pays où les lois qui régissent la matière, d'une sévérité inouïe, sont appliquées sans ménagement. Cela se comprend, les vérificateurs et autres employés, ayant une part dans les amendes, ne cherchent que l'occasion d'en appliquer. Toute erreur est punie, prouvée, par son énormité même, la bonne foi du déclarant.

Comme il nous semble que la plupart de nos industriels ayant des relations avec l'Espagne n'ont pas même une légère notion des lois et coutumes douanières de ce pays, nous croyons leur être utile en donnant un résumé sommaire des pénalités qui peuvent les atteindre, ainsi qu'un aperçu des usages concernant la douane et l'application de ses lois.

Si on déclare en plus, on paie les droits suivant la déclaration; si c'est en moins, on les paie sur les quantités constatées et sur la différence entre celles-ci et celles indiquées dans la déclaration. Il en est de même quand la marchandise est passible d'un autre droit que celui indiqué dans la déclaration: on applique le vrai droit et une amende équivalente à la valeur des droits sur la différence.

Dans les connaissements et manifestes, non seulement les indications de poids et de quantités doivent concorder exactement avec celles portées sur la déclaration, mais il est bon que le terme par lequel on désigne l'espèce de marchandise soit le même; un manque d'uniformité en cette matière peut donner lieu à l'application d'une amende.

Il n'y a pas en Espagne d'entrepôt proprement dit; toute marchandise débarquée ou ayant franchi la frontière doit payer les droits. L'option au transit a cependant été stipulée dans le dernier traité de commerce franco-espagnol, mais la déclaration de transit doit être faite préalablement.

**Kreditreform-Vereine.**

Die Handelskammer zu Hanau äußert sich in ihrem Jahresbericht pro 1882 folgendermaßen über die in Deutschland bestehenden Kreditreform-Vereine:

„Das nun abgelaufene erste Geschäftsjahr des in vorigem Jahre zu Hanau entstandenen Vereins weist glänzende Resultate auf und es ist nicht mehr zu bezweifeln, daß die Kreditreform-Vereine in Zukunft eine große Rolle im Geschäftsleben spielen werden. Nicht allein hier, sondern an all' den Orten, in welchen gleiche Vereine gegründet wurden (es sind deren bis heute 26), hat das geschäftstreibende Publikum die Richtigkeit der in denselben verkörperten Idee durch zahlreichen Beitritt anerkannt und bei Benutzung der Vereinsmittel deren Vortrefflichkeit erfahren. In Folgendem soll in kurzen Umrissen der Geschäftskreis der Vereine gezeichnet werden.

„Die Thätigkeit der Vereine am Platz besteht darin, daß sie ihren Mitgliedern zuverlässige Auskunft verschaffen, säumige oder böswillige Schuldner zur Zahlung ermahnen und alle diejenigen, welche nach zweimaliger Mahnung ihren Verbindlichkeiten nicht nachkommen, auf einer Liste zusammenstellen, die monatlich jedem Mitglied behändig wird. Durch diese Listen hat jedes Mitglied ein werthvolles Nachschlagebuch im Hans, das leichtsinnigen und böswilligen Borgern unmöglich macht, ihr Handwerk zu betreiben, denn die von einem Mitgliede gemachte schlechte Erfahrung dient sofort allen Mitgliedern zur Warnung und schützt sie vor gleichem Schicksal.

„Der Verkehr der Vereine untereinander ist durch ganz gleichlautende Statuten geregelt. Das Mitglied des Hanauer Vereins ist gleichzeitig Mitglied sämtlicher Vereine. Mit einer Legitimationskarte versehen, hat das Mitglied oder Beauftragte desselben das Recht, auf allen Vereinsbüros Auskunft zu verlangen, die ihm, so weit das Vereinsmaterial reicht, kostenfrei ertheilt werden muß. Die Vereine tauschen regelmäßig ihre Listen aus und die Geschäftsführer besorgen gegenseitig alle ihnen überwiesenen Mahnungen an ihren Plätzen, wie sie auch gegen eine geringe Vergütung jede schriftliche Auskunftsanfrage erledigen.

„Seit Bestehen des hiesigen Vereins sind demselben etwas über 1000 Forderungen im ungefähren Betrag von 30,500 Mark zur Mahnung übergeben worden, wovon 51 % bezahlt wurden. Die ausgegebenen acht Listen enthalten die Namen von 420 Schuldner, welche den Mahnungen nicht nachgekommen sind. Auskunftsbeihilfen hier am Platz und von und nach anwärts wurden 450 erledigt. Die Mitgliederzahl beträgt 190 Fabrikanten, Kaufleute, Handel- und Gewerbetreibende.

„Der Beitrag eines jeden Mitgliedes beläuft sich auf 12 M. per Jahr und für diesen geringen Betrag steht ihm das ganze Vereinsmaterial zur Verfügung. Am Platz entstehen gar keine weiteren Kosten und bei Mahnungen nach auswärts wird nur die Portoanlage vergütet.“

„Die Errichtung gleicher Vereine in allen Städten Deutschlands wird eifrig betrieben und nimmt einen erfreulichen Fortgang.“

### La production de soie en Chine.

Un correspondant du *Bulletin des soies et des soieries* écrit à cette feuille dans un article intitulé: „La maladie des vers à soie n'est-elle pas en Chine?“, ce qui suit: Si nous en croyons les journaux anglais, ce ne serait ni plus ni moins qu'à la pébrine que les districts séricicoles de la Chine auraient affaire. Les réticences des éducateurs chinois, dominés par des superstitions religieuses qui leur ferment la bouche dès qu'on touche à ce sujet, rendent toute enquête à cet égard à peu près impossible. Les renseignements particuliers que nous avons reçus nous feraient plutôt croire cependant, qu'il s'agit de la muscardine: les vers frappés de la maladie se durciraient, se pétrifieraient en se couvrant d'une poussière blanche. Personne n'ignore qu'au contraire, les vers atteints de la pébrine, se liquéfient en quelque sorte, en se putréfiant.

Quoiqu'il en soit, pébrine ou muscardine, c'est à une maladie que le *North China Herald* incline à attribuer la réduction des récoltes chinoises. Ce qui est certain, c'est que la part de ces récoltes réservée à l'exportation, décroît rapidement depuis trois ans: de 80,000 balles en 1880, elle est tombée à 54,000 balles en 1881, à 52,000 balles en 1882 et elle ne dépassera probablement pas 30,000 balles en 1883.

Ces déficits de production ont été attribués jusqu'à présent à des temps défavorables aux éducations, à des cyclones, à des inondations, etc.; mais cette succession de trois récoltes s'amoindrissant graduellement, peut-elle n'être que le résultat de circonstances accidentelles? Ne présente-t-elle pas au contraire les caractères frappants d'un commencement de maladie?

Tous nos anciens sériciculteurs se rappelleront que les premières mauvaises récoltes de France ont été attribuées, il y a trente ans, aux influences atmosphériques: il a fallu plusieurs années de déceptions avant que l'on se résignât à reconnaître que le mal était plus profond. Et, singulière analogie, de même que chez nous, l'invasion de la maladie a été précédée et en quelque sorte annoncée par une accélération de la production française; de même les récoltes chinoises ont progressé avec une intensité qui a pu faire croire un moment à un développement en quelque sorte indéfini de la production asiatique, dans les années qui ont précédé 1880.

Une autre constatation, et celle-là nous l'avons sous les yeux, est encore de nature à déceler un affaiblissement des races de vers à soie, en Chine: c'est la diminution du rendement soyeux des cocons percés importés en Europe. Ce rendement qui oscillait, il y a trois ans, entre 82 et 84 %, s'est abaissé, l'année dernière, entre 72 et 76 %, et, d'après les premiers arrivages, le rendement baisse encore cette année; il ne dépassera pas, pour la majeure partie, de 62 à 64 %. Les derniers grainages se seraient donc faits en 1883, dans de plus mauvaises conditions que les années précédentes.

De tout ce faisceau d'observations, n'est-on pas fondé à conclure, nous ne dirons pas à la certitude, mais à la probabilité, soyons encore plus réservé, à la possibilité de l'existence de maladies sur les races de vers à soie en Chine?

### Le marché des soies à Milan.

M. le Consul de France écrit à son gouvernement en date du 8 septembre: Il s'est fait, dans ces derniers mois, sur le marché de Milan, des achats de soies considérables pour les Etats-Unis. Il en a été exporté d'ici, pour New-York, en juin dernier, pour 1,183,180 dollars et, en juillet, pour 4,112,200. On ne connaît pas encore le chiffre exact pour le mois d'août, mais on assure qu'il sera en progression sur celui de juillet.

La moyenne du prix des cocons, pendant le mois d'août, a été:

A Côte	de 3 fr. 35 le kg pour les verts.		
»	» 3 » 90 »	»	jaunes.
A Bergame	» 3 » 26 »	»	verts.
»	» 3 » 69 »	»	jaunes.
A Brescia	» 2 » 95 »	»	verts.
»	» 3 » 89 »	»	jaunes.
A Milan	» 3 » 18 »	»	verts.
»	» 3 » 94 »	»	jaunes.

### Soies et soieries:

#### Exportations du district consulaire de Lyon aux Etats-Unis.

	Dans les 9 premiers mois des années		
	Septembre 1883	1883	1882
	Fr.	Fr.	Fr.
Soie crue . . . . .	690,463. 10	4,891,596. 15	7,555,174. 55
Soies, organzins . . . . .	—	127,135. 75	29,588. 95
Etoffes de soie et velours . . . . .	4,751,238. 65	36,627,328. 20	43,555,109. 45
Rubans taffetas et velours . . . . .	—	—	—
Tulles, crêpes, gaze, dentelles	81,833. 55	780,726. 15	77,464. 05
Châles . . . . .	—	—	—
Passenteries, lacets . . . . .	6,976. 10	29,384. 40	16,180. 85
Dorures, ornements d'église . . . . .	53,572. 05	607,489. 90	592,048. 42
<b>Totaux</b>	<b>5,584,083. 45</b>	<b>43,063,660. 55</b>	<b>51,825,566. 27</b>

### Magasin général des soies de Lyon.

#### Mouvement du mois de septembre 1883.

	Stock du 1 <sup>er</sup> sept.	Entrées du mois	Sorties du mois	Stock le 30 sept.
Chine . . . . .	1,492	106	237	1,361
Japon . . . . .	1,089	628	380	1,337
Canton . . . . .	431	475	125	781
Bengale . . . . .	86	37	31	92
Europe . . . . .	702	149	76	775
<b>Total</b>	<b>3,800</b>	<b>1,395</b>	<b>849</b>	<b>4,346</b>

### Mouvement des docks de Londres.

#### Pendant le mois de septembre.

Sortes	Arrivages		Livraisons		Stock au 30 septembre	
	1882	1883	1882	1883	1882	1883
Bengale . . . . .	17	58	72	25	511	717
Chine . . . . .	861	311	1,957	1,535	15,332	11,900
Canton . . . . .	1,759	356	522	523	6,201	7,177
Chine-Chine . . . . .	—	—	—	—	3	4
Japon . . . . .	576	223	426	500	7,263	8,450
<b>Totaux</b>	<b>3,213</b>	<b>948</b>	<b>2,977</b>	<b>2,583</b>	<b>29,310</b>	<b>28,248</b>

*Bulletin des soies et des soieries.*

### Situation de la Banque nationale de Belgique.

	27 septembre	4 octobre		27 septembre	4 octobre
Encaisse métallique	91,980,032 fr.	93,114,743 fr.	Circulation	821,958,730 fr.	824,003,150 fr.
Portefeuille . . . . .	276,355,158	275,417,792	Comptes courants	72,882,212	72,060,874

### Situation de la Banque d'Angleterre.

	27 septembre	4 octobre		27 septembre	4 octobre
Encaisse métal <sup>le</sup>	24,355,909 £	23,755,283 £	Circulation de billets	25,269,595 £	26,610,715 £
Réserve . . . . .	14,082,745	12,166,080	Dépôts publics . . . . .	6,102,926	5,899,779
Effets et avances	21,137,618	21,101,962	Dépôts particuliers . . . . .	25,053,510	23,250,557
Valeurs publiques	13,693,631	13,692,552			

### Wochensituation der Deutschen Reichsbank.

	22. September	29. September		22. September	29. September
Metallbestand	577,116,000 Mark.	548,094,000 Mark.	Notenumlauf	711,484,000 Mark.	806,359,000 Mark.
Wechsel . . . . .	397,624,000	512,805,000	Täglich fällige	185,399,000	179,698,000
Effekten . . . . .	12,725,000	18,890,000	Verbindlichkeiten	185,399,000	179,698,000

### Situation der Oesterreichisch-Ungarischen Bank.

	23. September	30. September		23. September	30. September
Metallschatz.	198,249,059 österr. fl.	199,053,989 österr. fl.	Banknotenumlauf	349,422,190 österr. fl.	367,238,460 österr. fl.
Wechsel:			Sofort fällige Verbindlichkeiten	2,698,107	1,276,500
auf das Inland	148,636,684	162,359,429			
auf d. Ausland	3,682,268	3,133,969			
Lombard . . . . .	23,701,800	25,160,500			

### Situation de la Banque de France.

	27 septembre	4 octobre		27 septembre	4 octobre
Encaisse métal <sup>le</sup>	2,003,706,550 fr.	1,999,313,453 fr.	Circulation	2,928,588,690 fr.	2,983,358,460 fr.
Portefeuille . . . . .	1,003,587,477	978,844,949	de billets . . . . .	2,928,588,690	2,983,358,460
Avances sur nantissement . . . . .	300,781,686	306,840,956			

### Einfuhr Belgiens aus der Schweiz.

#### Importations de Suisse en Belgique.

	Januar bis Ende August 1881	1882	1883	
Chocolade . . . . .	q. 18	q. 77	q. 150	Chocolat.
Butter, frisch und gesalzen	499	826	505	Beurre frais et salé.
Eier . . . . .	—	8,080	29,501	Oeufs de volaille.
Rohseide . . . . .	kg. 2,695	kg. 6,587	kg. 5,481	Soies brutes.

### Ausfuhr Belgiens nach der Schweiz.

#### Exportations de Belgique pour la Suisse.

	Januar bis Ende August 1881	1882	1883	
Stärke . . . . .	q. 2,990	q. 2,450	q. 2,357	Amidon.
Weizen, Spelt, Mengkorn	95,510	134,727	13,610	Froment, épeautre, méteil.
Haber, Mais, Buchweizen	16,330	29,780	6,140	Avoine, maïs, sarrasin.
Reis . . . . .	7,742	5,068	7,078	Riz.
Guano . . . . .	2,109	2,549	996	Guano.
Baumwollgarn . . . . .	1,914	2,286	2,416	Fils de coton.
Wollgarn etc. . . . .	826	431	330	Fils de laine, etc.
Leinengarn und anderes . . . . .	3,220	2,120	3,455	Fils de lin et autres.
Vegetabilische Oele, nicht zur Nahrung dienende . . . . .	7,494	8,291	8,814	Huiles végétales, non alimentaires.
Fette . . . . .	12,082	15,078	12,395	Graisses.
Wolle . . . . .	457	43	106	Laines.
Kupfer und Nickel, roh . . . . .	255	621	279	Cuivre et nickel bruts.
Rohr Guß . . . . .	3,702	6,801	2,813	Fonte brute.
Eisenblech . . . . .	14,424	13,834	12,849	Tôles de fer.
Anderes Eisen, geschmiedet, gezogen, gewalzt . . . . .	12,225	6,087	7,333	Fer battu, étiré, laminé, autres.
Verarbeitetes Eisen, ausgenommen Nägel . . . . .	2,032	1,624	1,847	Fer ouvré, autres que clous.
Unverarbeitetes Zink . . . . .	2,487	2,466	2,053	Zinc non ouvré.
Sodasalz . . . . .	5,813	3,974	6,538	Sels de soude.
Petroleum . . . . .	60,566	76,985	43,370	Pétrole.
Kandis . . . . .	3,339	3,883	3,459	Candis.
Baumwollgewebe . . . . .	984	756	860	Tissus de coton.
Wolltuche: Kaschmir und dergleichen . . . . .	680	445	441	Draps de laine: casimir et tissus similaires.
Glatte u. croisirte Leinengewebe . . . . .	1,322	2,008	3,150	Toiles unies et croisées.
Gerberirinde . . . . .	—	123	2,588	Ecorces à tan.
Fensterglas . . . . .	10,696	7,307	7,132	Verres de vitrage.
Rohseide . . . . .	kg. 10,862	kg. 7,942	kg. —	Soies brutes.
Tabak, nicht fabrizirt, exkl. Rippen . . . . .	1,702	9,029	414	Tabacs non fabriqués, non compris les côtes.
Cigarren . . . . .	4,791	8,582	7,645	Cigares.
Dachschiefer . . . . .	100 Stück	6,320	1,645	Ardoises pour toitures.
Waffen . . . . .	Fr. 98,856	Fr. 144,270	Fr. 115,811	Armes.
Baumwoll-Tüll u. -Spitzen	1,108	12,110	4,073	Tulles, dentelles et blondes de coton.
Anderer als glatte u. croisirte Leinengewebe . . . . .	151,458	52,781	20,518	Tissus de lin, etc., autres que croisés et unis.



## Schweizerische Fabrik- und Handelsmarken. Marques suisses de fabrication et de commerce.

Vom eidg. Markenamt vollzogene Eintragungen:  
Enregistrements effectués par le Bureau fédéral des marques:

Le 3 octobre 1883, à neuf heures avant-midi.  
No 1023.

C. Mathey, fabricant,  
Renan.

**MATHEY**

**Montres de sa fabrication.**

Le 3 octobre 1883, à neuf heures avant-midi.  
No 1024.

C. Mathey, fabricant,  
Renan.

**CONSTI MATHEY**

**Montres de sa fabrication.**

Den 3. Oktober 1883, 10 Uhr Vormittags.  
No 1025.

Fritsch-Gisler, Fabrikant,  
Horw bei Luzern.



**Spezialität von Virginier Cigarren.**

Le 6 octobre 1883, à huit heures avant-midi.  
No 1026.

J. Delaye, négociant,  
Carouge.



**Son produit: „Cirage à la pelle“.**

Zeilenpreis für Insertionen: die halbe Spaltenbreite 25 Cts., die ganze Spaltenbreite 50 Cts.  
Le prix d'insertion est de 25 cts. la petite ligne, 50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

## Amtliche Bekanntmachungen

### Demande d'annulation de titres.

M. Emile Walker, banquier à Zurich, s'est adressé au Tribunal de Lausanne pour obtenir l'annulation de 170 actions anciennes Ouest-Suisse, de 500 fr. chacune, représentées par des certificats de 5 actions chacun, portant les N<sup>os</sup> 4596, 4958, 5366, 5367, 5453, 5461, 5549, 5555, 5561, 5942, 6903, 7518, 7690, 7781, 9041, 9054, 9055, 9092, 9462, 11790, 11796, 11797, 11814, 12407, 12408, 13276, 13277, 13531, 13719 et 17124 à 17128, actions qui lui ont été volées à Zurich dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1881.

Dans sa séance du 19 juin 1883, le Tribunal de Lausanne, en conformité des art. 850 et 851 du Code fédéral des obligations, a décidé qu'il y avait lieu de suivre à la procédure en annulation de ces titres.

En conséquence le ou les détenteurs inconnus des actions susdésignées sont sommés de les produire au greffe du Tribunal de Lausanne, dans le délai de trois ans à partir de la première publication du présent avis (5 juillet 1883), faute de quoi le Tribunal en prononcera l'annulation.

Donné à Lausanne, le 2 octobre 1883, pour 2<sup>e</sup> insertion dans la Feuille officielle suisse du commerce.

Le Président du Tribunal:  
**Dumur.**

### Demande en annulation de titres.

Les hoirs de Dame Veuve Lamarosse, demeurant dans le département de la Côte-d'Or (France), représentés par les avocats Rambert & Dubrit, se sont adressés au Tribunal de Lausanne pour obtenir l'annulation de 4 obligations de la compagnie Suisse-Occidentale, émission de 1873, portant les N<sup>os</sup> 8651, 8849, 8851 et 19,889, de 1000 fr. chacune, obligations dont ils sont propriétaires et qui ont été volées dans les bureaux de M. Ph. Strasse, banquier à Genève, dans la nuit du 15 au 16 juin 1875.

Dans sa séance du 19 juin 1883, le Tribunal de Lausanne a décidé, en conformité des art. 850 et 851 du Code fédéral des obligations, qu'il y avait lieu de suivre à la procédure en annulation de ces titres.

En conséquence le ou les détenteurs inconnus des obligations susdésignées sont sommés de les produire au greffe du Tribunal de Lausanne, dans le délai de trois ans à partir de la première insertion du présent avis (5 juillet 1883), faute de quoi le Tribunal en prononcera l'annulation.

Donné à Lausanne, le 2 octobre 1883, pour 2<sup>e</sup> publication dans la Feuille officielle suisse du commerce.

Le Président du Tribunal:  
**Dumur.**

Le 6 octobre 1883, à neuf heures avant-midi.

No 1027.

F. Gallin, fabricant,  
Carouge.



**Produits de sa fabrication (bougies).**

Den 6. Oktober 1883, 9 Uhr Vormittags.  
No 1028.

A. Maestrani, Fabrikant,  
St. Gallen.



**Chocolade, Cacao.**

Den 9. Oktober 1883, 10 Uhr Vormittags.  
No 1029.

J. Zingg, Kaufmann,  
Altishausen.



**Butter in Tonnen und Fässern.**

### Bekanntmachung.

Bei dem unterzeichneten Amt kann gegen Einsendung von 5 Fr. die brochirte Sammlung sämtlicher bis Ende 1882 eingetragenen schweiz. Fabrik- und Handelsmarken bezogen werden.

Die Sammlung der bis zum gleichen Zeitpunkt in der Schweiz hinterlegten und publizierten ausländischen Marken wird zum Preise von Fr. 2.50 abgegeben.

Eidg. Amt für Fabrik- und Handelsmarken.

## Aufforderung.

Gemäß Erkenntniß des Bezirksgerichtes von St. Gallen, d. d. 6. August 1883, und in Anwendung der Art. 849 u. ff. des schweiz. Obligationenrechts wird der gegenwärtig unbekannte Inhaber folgender Obligationen der Vereinigten Schweizerbahnen:

Nr. 2928 I. Hypothek à Fr. 500 zu 4 %  
 » 2929 » » 500 » »  
 » 2930 » » 500 » »

aufgefordert, dieselben innerhalb der gesetzlichen Frist von 3 Jahren, vom Tage der ersten öffentlichen Aufforderung an gerechnet, dem Präsidenten des Bezirksgerichtes St. Gallen vorzulegen, widrigenfalls deren Amortisation ausgesprochen würde.

St. Gallen, den 8. August 1883.

Die Bezirksgerichtskanzlei St. Gallen.

## Aufforderung.

Auf Ansuchen der Transportversicherungsgesellschaft «Schweiz» in Zürich, als Rechtsnachfolgerin der Bankfirma Schulthess Erben daselbst und gemäß Art. 849 u. ff. O. R. wird andurch der unbekannt Inhaber von drei Stück verloren gegangener 4%iger **Obligationen des Kantons Bern** von je Fr. 1000, Emission 1880, Nr. **33,121—33,123**, sammt deren Zinscoupons und Talons pro 30. Juni 1881 und folgende aufgefordert, die genannten Titel binnen einer Frist von 3 Jahren, vom ersten Erscheinen dieser Publikation an gerechnet, der unterzeichneten Amtsstelle vorzulegen, unter Androhung der Amortisation derselben im Unterlassungsfalle.

Bern, den 21. September 1883.

Der Gerichtspräsident:  
**Thormann.**

## Privat-Anzeigen — Annonces

### Konkurssteigerung.

Im Geltstage über **Christian Halter & Sohn Josef**, Fabrikanten in Mellingen, findet die Versteigerung des Vermögens an folgenden Tagen statt:

I. Ueber die **Liegenschaften**: Bestehend in einem geräumigen gutgebauten 4stöckigen Wohnhaus, brandversichert für Fr. 26,800; Waaghäuschen, Scheune mit Remise und Schopfanbau, nebst Wein- und Obstpresse; circa zwei Hektaren Garten, Baumgarten und Ackerland beim Wohnhaus; ein 2stöckiges Fabrikgebäude von Stein, mit Wohnung, nebst den dazu gehörenden Maschinen und Einrichtungen und Wasserrad, versichert zu Fr. 20,550; dazu Wasserrecht mit konzessionirter Wasserkraft, Maschinenhaus mit Dampfkessel, ferner eine Scheune, Wohnhaus und circa 7 Hektaren Acker-, Matt- und Rebland; am **Mittwoch den 17. Oktober**, Nachmittags 1 Uhr, im Gasthof zum **Löwen** in Mellingen. Sodann **Donnerstag den 18. Oktober**, von 1 Uhr an, im nämlichen Gasthofe über: ein 3stöckiges Fabrikgebäude mit 2 Arbeitssälen, Luftheizung, Remise mit Anbau, brandversichert zu Fr. 22,150, hiezu ehehaftes Wasserrecht; 1 große Scheune versichert zu Fr. 11,000; sodann Wohnhaus mit Mühle mit 2 Mahlgängen, Röhle, Wasserrad und Wasserrecht, versichert zu Fr. 10,500, sowie circa 8 Hektaren Acker-, Matt- und Rebland.

Alle Liegenschaften sind in und um die Stadt Mellingen bei der Eisenbahnstation gelegen.

II. Ueber die **Fahrhabe** an folgenden Tagen, je von Vormittags 10 Uhr an, in Mellingen:

**a. Freitag den 19. Oktober:**

Viehstand, landwirtschaftliche Geräte und Vorräthe.

Darunter namentlich: 2 schöne Pferde, 4 Kühe, 1 Rind, 2 Chaisen, 4 verschiedene aufgerüstete Wagen, 1 Pflug, 3 Eggen, circa 500 Centner Heu, circa 100 Centner Stroh, circa 50 Fuder Dünger etc. etc.

**b. Montag den 22. Oktober:**

Maschinen und Mobilien der äusseren Fabrik.

Darunter namentlich: 1 Spuhmaschine, circa 100 verschiedene Flechtmaschinen, Spuhräder, 1 Fraise, 1 Appreturmaschine, 1 Flammapparat, 1 hölzerne und 1 eiserne Siedestände, Haspel, 1 Walze etc. etc.

**c. Mittwoch den 24. Oktober:**

6 Coffrinmaschinen und 24 Einsätze dazu, 2 Geflechtwalzen, 1 Partie Hanf und Hanfgeknüpf, Roßhaarschnürli, Litzen, verschiedene Haargeflechte und Haargeknüpf etc. etc.

**d. Donnerstag den 25. Oktober:**

Das Hausmobilien.

Darunter: 7 aufgerüstete Betten, Lingerie, mehrere Kommoden, Chiffonnières, Kästen, Tische, Stühle, Spiegel mit Goldrahmen, Tableaux, Vorhänge, 6 Polstersessel, 1 Fauteuil, 1 Sekretär, 3 Canapés, 1 Waschtisch mit Marmor, Nachttische und anderes Mobilien.

**e. Freitag den 26. Oktober:**

Küche-, Haus- und Kellergeräthschaften.

Darunter namentlich: Circa 45 Saum Faß, Trottsände, 1 Traubenmühle etc.

**f. Mittwoch den 31. Oktober:**

Das Mobilien im alten Schützenhaus.

Darunter namentlich: 4 Bündel- und 1 Geflechtwalze, Bündelschrauben und Bündelhaspel, 9 Petroleumkochapparate etc. etc. Kaufliebhaber von Nah und Fern werden höflichst eingeladen.

Baden, den 26. September 1883.

Der Geldstagsabgeordnete:

**Fr. X. Widmer.**

Der Geldstagsaktuar:

**A. Reisse**, Gerichtsschreiber.

(H-3339-Z)

### Eisenbahn-Frachtbriefe,

gutes Papier, mit oder ohne Firma,

für gewöhnliches Gut zu nur Fr. 10 per 1000 Exemplare,  
 für Eilgut zu nur Fr. 11 per 1000 Exemplare.

Bei Aufträgen von 5000 Exemplaren und darüber wird besonderer Rabatt gewährt.

Es wird Garantie geleistet, daß die Eisenbahn-Verwaltungen diese Frachtbriefe annehmen.

Gleichzeitig empfehle meine mit ausgewählten Schriften, den neuesten Buchdruck-, Perforir- und Numerir-Maschinen bestens eingerichtete Buchdruckerei zur **Anfertigung aller übrigen Druckarbeiten**, elegante Ausstattung, prompte Lieferung und **äußerst billige Preise** zusichernd

**Kneubühler'sche Buchdruckerei  
 in Willisau.**

2

### GUSTAVE POUZET

OPTICIEN

8, rue du Mont-Blanc (près du Lac) et 24, rue de la Corraterie (près du Musée)

GENÈVE.

Optique. Mathématiques. Electricité. Insectologie. Envoi par poste.  
 Réparations de lunetterie et d'instruments.

### Informations- und Inkasso-Bureaux J. A. TRITSCHLER in Basel

gegründet 1869,

ältestes Institut dieser Art in der Schweiz und vortrefflich organisirt.

### Turbinen-Verkauf.

Zwei in bestem Zustande befindliche **Tangentialräder**, je für 600 Liter Wasser und 9 Meter Gefälle, hat billigst abzugeben

**Papierfabrik Worblauen.**

### Glarus.

Advokatur und Inkasso

**D. Legler**

(Hauptstraße).

Agence commerciale

**P.-E. JACOT**

Hôtel-de-Ville, Locle.

Agence spéciale de renseignements sur le canton de Neuchâtel. Commission. Contentieux. Recouvrements simples et juridiques.

Recouvrements et gérances

Procuration

**JULES RAPIN**

Agent d'affaires

(O 2762 L) 5, Rue de la Louve, 5

**LAUSANNE**

Représentation dans les faillites, liquidations, etc.

Renseignements commerciaux

Cautionnement déposé

**NB.** Le règlement au créancier a lieu immédiatement après la rentrée des fonds.

Ein Mitte der Dreissiger stehender Mann, seit nahezu 20 Jahren im nümlichen Bankgeschäft thätig, sucht persönlicher Verhältnisse wegen anderweitig

**selbstständigen Posten**  
 oder

**Betheiligung mit Kapital**

in einem Geschäft anderer Branche.

Allfällige Anträge beliebe man unter Chiffre X. 1047 an die Annoncen-Expedition von **Rudolf Mosse** in Zürich zu richten. (M 3513 Z)

**LÉON GIROD**

(O F 36) procureur patenté

**Fribourg.**

Renseignements — Recouvrement.

Intervention dans les faillites.

Correspondance dans les deux langues.

### Anzeige für Raucher.



Die Firma **Ormond & Co.** in Vevey, welche bisher an allen Ausstellungen, an welchen sie sich betheiligte, mit Medaillen beehrt worden ist, findet sich veranlaßt, ihrer werthen und zahlreichen Kundschaft mitzutheilen, daß sie dieses Jahr in Zürich ausgestellt, aber auf die **Beurtheilung durch das Preisgericht verzichtet hat** und aus diesem Grunde, gemäß dem vom Präsidenten des Preisgerichts erlassenen Circular vom 29. März 1883, keinen Anspruch auf irgend welche Auszeichnung machen konnte. (O 2701 L)



Enregistrement de marques de fabrique au bureau fédéral.

**F. HOMBERG, graveur, BERNE.**

Gravure artistique et industrielle sur métaux et bois.

Dessins et clichés pour marques de fabrique.  
 Spécialité: **Poinçons pour l'horlogerie.**



**Trauben**

5 Kilo brutto

Fr. 4. 85

franko

garantirt

**C. REY**

Sierre.



Enregistrement des marques de fabrique.



# Supplement zum Schweizerischen Handelsamtsblatt

## Supplément à la Feuille officielle suisse du commerce

### Waarenverkehr zwischen der Schweiz und Italien.

#### Mouvement des marchandises entre la Suisse et l'Italie.

#### I. Einfuhr Italiens aus der Schweiz.

##### I. Importation de Suisse en Italie.

	1880	1881	1882	
<b>Spirituosen, Getränke und Oele.</b>				<b>Spiritueux, boissons et huiles.</b>
Mineralwasser, natürliche und künstliche, sowie gashaltige Wasser . . . . .	q 133	q 171	q 126	Eaux minérales naturelles ou artificielles, y compris les eaux gazeuses.
Wein in Fässern . . . . .	hl 458	hl 214	hl 212	Vins en fûts.
Wein in Flaschen . . . . .	Hundert Centaines	Hundert Centaines	Hundert Centaines	Vins en bouteilles.
Essig, gemeiner, in Fässern . . . . .	hl 84	hl 20	hl 499	Vinaigre commun en fûts.
Bier in Fässern . . . . .	Hundert Centaines	Hundert Centaines	Hundert Centaines	Bières en fûts.
Bier in Flaschen . . . . .	—	51	13	Bières en bouteilles.
Spiritus, versüßter od. gewürzter, in Gebinden . . . . .	hl 828	hl 67	hl 57	Esprits dulcifiés ou parfumés en fûts et futailes.
Spiritus jeder Art, in Flaschen . . . . .	Hundert Centaines	Hundert Centaines	Hundert Centaines	Esprits de toute sorte en bouteilles.
Oele, fette, nicht speziell genannte Oele, flüchtige, oder Essenzen, nicht speziell genannte . . . . .	q 132	q 139	q 744	Huiles fixes non dénommées. Huiles volatiles ou essences non dénommées.
<b>Kolonialwaaren, Drogen und Tabak.</b>				<b>Denrées coloniales, épiceries et tabacs.</b>
Cichorien, gemahlen oder gebrannt . . . . .	q 309	q 777	q 2,222	Chicorée torréfiée ou moulu.
Zucker, raffinirter . . . . .	—	125	188	Sucre raffiné.
Zucker, nicht raffinirter . . . . .	232	66	40	Sucre non raffiné.
Konfekte und Konserven in Zucker oder Honig . . . . .	44	45	84	Confitures et conserves au sucre ou au miel.
Thee-Biscuit . . . . .	39	53	115	Biscuits pour le thé.
Chokolade . . . . .	183	226	295	Chocolat.
Thee . . . . .	—	—	13	Thé.
Spezereien, nicht namentlich aufgeführte . . . . .	—	—	9	Épices non dénommées.
Tabak in Blättern und Stengeln . . . . .	2,557	13	556	Tabac en feuilles ou en côtes.
Havanna-Cigarren . . . . .	299	197	396	Cigares de la Havanne.
Tabak, fabrizirter, anderer . . . . .	853	613	1,170	Tabac manufacturé, autre.
<b>Chemische Erzeugnisse, Apothekerwaaren, Harze und Parfümerien.</b>				<b>Produits chimiques, espèces médicinales, résines et parfumeries.</b>
Gallus-, Gerb- und Essigsäure, unreine . . . . .	q —	q —	q 129	Acide gallique, tannique et acétique, impurs.
Eisen-, Blei-, Zinn- und Zinkoxid . . . . .	—	—	114	Oxide de fer, de plomb, d'étain et de zinc.
Essigsäure Thonerde, dito Eisen, Blei und Kupfer . . . . .	93	—	55	Acétate d'alumine, de fer, de plomb et de cuivre.
Kohlensäure Magnesia . . . . .	—	—	29	Carbonate de magnésie.
Soda und Potasche . . . . .	291	436	3,690	Carbonate de soude et de potasse.
Chlorkalk, Chlorkali u. Chloratron (Hypochlorite) . . . . .	—	—	286	Chlorure de chaux, de potasse et de soude (hypochlorites).
Schwefelsaures Natron und Kali . . . . .	—	—	114	Sulfate de soude et de potasse.
Weinstein, roh und Weinhefe . . . . .	19	38	50	Tartre et lies de vin.
Chemische Erzeugnisse, nicht speziell genannte . . . . .	144	90	482	Produits chimiques non dénommés.
Schießpulver und andere Explosivstoffe . . . . .	—	—	10	Poudre à feu et autres matières fulminantes.
Zündhütchen und leere Patronen . . . . .	—	—	47	Capsules fulminantes et cartouches vides.
Kräuter, Blätter, Flechten u. Wurzeln, medizinische, nicht namentlich aufgeführte	20	—	87	Herbes, fleurs, feuilles, lichens et racines médicinales.
Medizinalwaaren, nicht namentlich aufgeführte . . . . .	—	—	147	Espèces médicinales non dénommées.
Seifen, gemeine . . . . .	38	42	75	Savons ordinaires.
Seifen, parfümirte . . . . .	—	—	62	Savons parfumés.
Parfümerien . . . . .	7	10	32	Parfumerie.
<b>Farb- und Gerbmateriale.</b>				<b>Teintures et tannins.</b>
Hölzer, Wurzeln, Rinden, Blätter, Flechten, Blüten, Kräuter u. Früchte zum Färben und Gerben:				Bois, racines, écorces, feuilles, lichens, fleurs, herbes et fruits pour teinture et tannage:
a. nicht gemahlene . . . . .	5,254	2,791	1,234	a. non moulus.
b. gemahlene . . . . .	1,540	42	332	b. moulus.
Blutlaugensalz . . . . .	—	—	70	Prussiate de potasse.
Farben, aus Theer und andern bituminösen Substanzen extrahirt:				Couleurs dérivées du goudron et autres substances bitumineuses:
a. in trockenem Zustand . . . . .	77	48	279	a. à l'état sec.
b. teigartig oder flüssig . . . . .	—	65	478	b. en pâte ou liquide.
Extrakte aus Farbhölzern und andere Farbstoffe . . . . .	49	40	190	Extraits colorants de bois de teinture et d'autres matières tinctoriales.
Farben in Tafelchen, Pulver oder in irgend einer andern Form . . . . .	18	36	488	Couleurs en tablettes, en poudre et de toute autre sorte.
Firnöl, in Spiritus . . . . .	7	20	15	Vernis à l'esprit de vin.
Firnöl, anderer . . . . .	15	17	101	Vernis de toute autre sorte.
Bleistifte, gefärbte . . . . .	21	16	18	Crayons avec gaines.
Tinte . . . . .	11	10	17	Encre.
Schuhwiche . . . . .	—	—	28	Cirage.
Schwarz, nicht benanntes . . . . .	—	—	43	Noir non dénommé.

	q	q	q	
<b>Hanf, Flachs, Jute und andere vegetabilische Spinnstoffe, ausgenommen Baumwolle.</b>				<b>Chanvre, lin, jute et autres végétaux filamenteux, excepté le coton.</b>
Spinnstoffe, vegetabilische, roh Seilerwaaren u. Tauwerk, auch getheert . . . . .	22	35	61	Végétaux filamenteux, bruts. Cordages et câbles, même goudronnés.
Flachs- und Hanfgarne, einfach, roh, gewaschen oder gebleicht . . . . .	14	20	34	Fils de lin et de chanvre, simples, écrus, lessivés ou blanchis.
Jutengarn, einfaches, roh, gewaschen oder gebleicht . . . . .	168	37	100	Fils de jute, simples, écrus, lessivés ou blanchis.
Flachs-, Hanf- und Jutengarne, gezwirnte . . . . .	492	1,195	571	Fils de lin, de chanvre et de jute, retors.
Flachs- und Hanfgewebe für Einballagen, Gurten und Schläuche . . . . .	26	26	100	Tissus de lin et de chanvre pour toile d'emballage, sangles et tuyaux.
Leinen- und Hanfgewebe, roh oder gebleicht . . . . .	37	45	34	Tissus de lin et de chanvre, écrus ou blanchis.
Leinen- u. Hanfgewebe, gestickt . . . . .	116	99	328	Tissus de lin et de chanvre brodés.
Spitzen und Tüll aus Hanf und Flachs . . . . .	2	—	4	Dentelles et tulles de lin ou de chanvre.
Genähte Gegenstände . . . . .	—	—	18	Articles confectionnés.
	15	53	49	
<b>Baumwolle.</b>				<b>Coton.</b>
Baumwolle, roh . . . . .	—	133	323	Coton brut.
Baumwollengarne, einfache, roh, enthaltend per 1/2 kg.: . . . . .				Fils de coton, simples, écrus, renfermant par 1/2 kg:
bis 20,000 m. . . . .	1,232	3,806	2,860	jusqu'à 20,000 m.
20,000 - 30,000 m. . . . .	1,455	1,762	1,429	20,000 à 30,000 m.
über 30,000 m. . . . .	638	582	743	plus de 30,000 m.
Baumwollengarn, einfach, gebleicht . . . . .	—	—	15	Fils de coton, simples, blanchis.
Baumwollengarn, einfach, gefärbt . . . . .	8	56	193	„ „ „ simples, teints.
Baumwollengarn, gezwirnt, roh . . . . .	172	51	45	„ „ „ retors, écrus.
Kettengarn, gescheert . . . . .	—	—	14	Chaines ourdies.
Baumwollgewebe, im Gewichte von 13 kg u. mehr per 100 m²:				Tissus de coton pesant 13 kg ou plus aux 100 m²:
roh . . . . .	213	381	605	écrus.
gebleicht . . . . .	232	162	399	blanchis.
gefärbt od. farbig gewoben . . . . .	394	370	524	en couleur ou teints.
bedruckt . . . . .	136	378	376	imprimés.
Baumwollgewebe, im Gewichte von 7 kg und mehr, aber nicht über 13 kg per 100 m²:				Tissus de coton pesant 7 kg ou plus, mais moins de 13 kg aux 100 m²:
roh . . . . .	4,622	5,286	8,408	écrus.
gebleicht . . . . .	198	698	350	blanchis.
gefärbt od. farbig gewoben . . . . .	409	540	1,118	en couleur ou teints.
bedruckt . . . . .	1,442	1,641	2,056	imprimés.
Baumwollgewebe, im Gewichte von weniger als 7 kg per 100 m²:				Tissus de coton pesant moins de 7 kg aux 100 m²:
roh . . . . .	395	490	573	écrus.
gebleicht . . . . .	145	42	43	blanchis.
gefärbt oder farbig gewoben . . . . .	17	—	28	en couleur ou teints.
Baumwollgewebe, gestickt . . . . .	71	90	113	Tissus brodés.
Tüll, Gaze und Mousseline . . . . .	39	40	64	Tulle, gaze et mousseline.
Knöpfe, Strumpfwaaren, Posamentierwaaren und Decken . . . . .	43	42	78	Boutons, bonneterie, passementerie et couvertures.
Borten und Bänder . . . . .	14	18	22	Galons et rubans.
Spitzen . . . . .	41	17	67	Dentelles.
Sammet . . . . .	16	30	36	Velours.
Genähte Gegenstände . . . . .	46	37	95	Articles confectionnés.
<b>Wolle, Pferdehaar und anderes Thierhaar.</b>				<b>Laine, crin et poils.</b>
Wolle in Fliesen und Flocken, in natürlichem Zustande, gewaschen, gekämmt, gefärbt; Abfälle von Wolle und Kratzwolle . . . . .	58	115	1,830	Laine en masse, naturelle, lavée, peignée, teinte; déchets de laine et bourre de laine.
Pferdehaar, roh und gefärbt, u. Thierhaar aller Art . . . . .	37	37	100	Crin brut ou teint et poils de toute sorte.
Krullhaar, Schnüre und grobe Waaren aus Pferdehaar . . . . .	89	24	84	Crin frisé, cordes et ouvrages grossiers en crin.
Garn, wollenes und härenes:				Fils de laine ou de poil:
einfach . . . . .	—	—	18	simples.
gezwirnt . . . . .	—	—	16	retors.
Matratzen aller Art . . . . .	40	52	29	Matelas de toute sorte.
Gewebe, wollene:				Tissus de laine:
gekrazte . . . . .	110	259	451	cardée.
gekämmte . . . . .	106	51	370	peignée.
Filze, getheerte, gepreßte, zu Sollen etc. . . . .	39	1,117	20	Fentes goudronnés, pressés, pour semelles, etc.
Strumpf- u. Posamentierwaaren . . . . .	6	—	19	Bonneterie et passementerie.
Decken u. Teppiche von Wolle, Kratzwolle, Sahlleuten und Tuchabfällen . . . . .	27	50	17	Couvertures et tapis de laine, de bourre de laine, de rognures et de lisières de drap.
Gegenstände, genähte . . . . .	34	25	79	Confections.
<b>Seide.</b>				<b>Soie.</b>
Seidenraupeneier . . . . .	5,921	13,780	4,212	Semences de vers à soie.
Cocons . . . . .	q 5,757	q 778	q 1,245	Cocons.
Seide, einfach gezogene, dublirte und gezwirnte:				Soie grège ou moulinée:
roh . . . . .	205	216	264	écrue.
gefärbt . . . . .	494	279	5,276	teinte.
Nähseide . . . . .	281	312	857	Soie à coudre.

Seidenalfälle: roh, gekämmt, gefärbt. . . . .	q 369	q 136	q 145	Déchets de soie: bruts, peignés, teints. filés.
gesponnen . . . . .	kg 134	kg 45	kg 81	
Sammet . . . . .	—	—	558	Velours.
Gewebe: schwarzseidene, u. Lustrin nicht namentl. aufgeführte aus Floretseide . . . . .	1,137 1,854 746	665 1,054 634	1,029 1,652 1,014	de soie noire et lustrine. non dénommés. de bourre de soie.
Gewebe aus Seide oder Floret- seide, mit andern Stoffen ge- misch . . . . .	6,727	3,586	10,457	Tissus de soie ou de bourre de soie, mélangés d'autres ma- tières.
Gewebe, ordinäre . . . . .	326	126	132	Tissus ordinaires.
Spitzen und Tüll, seidene . . . . .	57	259	1,279	Dentelles et tulles de soie.
Spitzen, Borten und Tüll aus Seide oder Floretseide, mit ächtem oder unächtem Gold oder Silber gemischt . . . . .	—	—	78	Dentelles, galons et tulles de soie ou de bourre de soie, mélangés d'or ou d'argent fin ou faux.
Genähte Gegenstände . . . . .	142	267	304	Articles confectionnés.
<b>Holz und Stroh.</b>	<b>t</b>	<b>t</b>	<b>t</b>	<b>Bois et paille.</b>
Holzkohlen . . . . .	2,095	2,152	2,850	Charbon de bois.
Brennholz . . . . .	11,997	9,990	16,085	Bois à brûler.
Tischlerholz, feines . . . . .	q 129	q 49	q 123	Bois d'ébénisterie.
Holz in Brettern u. eingelegten Tafelchen, zu Parquetböden Holz, gemeines, rohes, geschnit- tenes, viereckig oder ein- fach behauen . . . . .	m <sup>3</sup> 13,193	m <sup>3</sup> 38,615	m <sup>3</sup> 6,060	Bois en planches ou carreaux marquetés pour parquets. Bois commun brut, scié, équarri, simplement dégrossi ou coupé à la hache.
Fässer, neue u. alte, mit hölzernen und eisernen Reifen . . . . .	hl 2,855	hl 3,430	hl 4,506	Futaillies neuves ou vieilles, cerclées en bois ou en fer.
Möbel aus gemeinem Holz . . . . .	q 182	q 156	q 271	Meubles de bois commun.
Möbel, feinere . . . . .	q 11	q 12	q 22	Meubles fins.
Ruder, Pfähle und Stangen . . . . .	q 33	q —	q 88	Rames, échals et perches.
Wurzeln zu Bürsten . . . . .	q 25	q 65	q 24	Racines à vergettes.
Geräthschaften und diverse Ar- beiten aus gemeinem Holz: unpolirt, unbemalt . . . . .	q 138	q 531	q 797	Ustensiles et ouvrages divers en bois commun: non polis, ni peints.
andere . . . . .	q 42	q 22	q 174	autres.
Holz-Waaren, einschließlich Kinderspielzeug . . . . .	Stücke 48	Stücke 16	Stücke 105	Merceries en bois, y compris les jouets d'enfants en bois.
Lastwagen für gewöhnliche Straßen . . . . .	Stücke 6	Stücke 21	Stücke 16	Chariots pour marchandises de chemins ordinaires.
Personenwagen, zweirädrig, Korbflechter- und Siebmacher- arbeiten . . . . .	q 109	q 181	q 131	Voitures à deux roues.
Strohgeflechte . . . . .	q 113	q 134	q 128	Ouvrages de vannerie et nattes. Tresses de paille.
Strohhüte, excl. garnirte Damen- hüte . . . . .	Hundert 456	Hundert 989	Hundert 1,423	Chapeaux de paille excepté ceux garnis pour dames.
<b>Papier und Bücher.</b>	<b>q</b>	<b>q</b>	<b>q</b>	<b>Papiers et livres.</b>
Lumpen aller Art . . . . .	q 140	q 1,127	q 631	Drilles ou chiffons de toute sorte.
Papier, weiß und im Zeug ge- färbt . . . . .	q 514	q 146	q 550	Papier blanc ou de pâte de couleur.
Papier, bunt, vergoldet oder bemalt, sowie zum Tapézieren Läs- und Packpapier . . . . .	q 27	q 51	q 242	Papier coloré, doré ou peint et papier pour tentures. Papier buvard et papier épais d'emballage.
Karten, geographische . . . . .	q 57	q 112	q 641	Cartes géographiques.
Spielkarten . . . . .	100 Spiele jeux	100 Spiele jeux	100 Spiele jeux	Cartes à jouer.
Stiche, Lithographien und Étiquetten . . . . .	q 32	q 19	q 52	Gravures, lithographies et éti- quettes.
Pappe, feine . . . . .	q —	q —	q 13	Carton fin.
Bücher, gedruckte . . . . .	q 55	q 45	q 135	Livres imprimés.
Register . . . . .	q —	q 12	q 18	Registres.
Musikalien, gedruckte . . . . .	q —	q —	q 35	Musique imprimée.
Manuscripte . . . . .	Fr. 3,222	Fr. 8,494	Fr. 41,787	Manuscrits.
<b>Häute und Felle.</b>	<b>q</b>	<b>q</b>	<b>q</b>	<b>Peaux.</b>
Häute und Felle, rohe, frische oder trockene: nicht zu Pelzwerk geeignet andere . . . . .	q 910	q 583	q 1,373	Peaux brutes, fraîches ou sèches: non pour pelletterie. autres.
Schaf- und Ziegenfelle . . . . .	q —	q —	q 258	Peaux de mouton et de chèvre.
Häute und Felle, mit dem Haar gegerbte, gemeine . . . . .	q 2	q 11	q 14	Peaux tannées avec le poil, communes.
Häute und Felle, halbgegerbte, unbehaarte . . . . .	q 25	q 60	q 11	Peaux simplement tannées sans le poil.
Häute und Felle, lackirte . . . . .	q 6	q —	q 131	Peaux vernies.
Häute und Felle, ohne Haar fertig gegerbte, nicht namentlich aufgeführte . . . . .	q 142	q 130	q 641	Peaux tannées sans le poil et terminées, non dénommées.
Häute und Felle, zugeschnitten Leimleder und Lederabfälle . . . . .	q 20	q 47	q 20	Peaux coupées.
Zuggeschirr, einfaches . . . . .	q 98	q 93	q 178	Râclures et rognures de peau. Harnais de trait simples.
Sattlerwaren, nicht namentlich aufgeführte . . . . .	q —	q —	q 5	Ouvrages de sellerie non dé- nommés.
Schuhwerk und Handschuhe . . . . .	q 54	q 30	q 26	Chaussures et gants.
Waaren aus unbehaarten, ge- gerbten Fellen, nicht benannte Mineralien, Metalle und Waaren daraus.	q 28	q 62	q 66	Ouvrages en peaux tannées sans poil, autres.
Bruchseisen, Hammerschlag und Feilspäne von Eisen u. Stahl Gußwaaren, grobe . . . . .	q 4,520	q 2,519	q 11,612	Débris, scories et limailles de fer et d'acier.
Gußwaaren, feine . . . . .	q 324	q 1,734	q 691	Fonte ouverte en moulage brute.
Schmiedeseisen, gewalzt oder ge- hämmert, in Stäben . . . . .	q 121	q 81	q 187	„ „ fine.
Eisenblech . . . . .	q 526	q 191	q 13,011	Fer laminé ou martelé en verges.
Eisenbahnschienen . . . . .	q 1,063	q 808	q 1,843	Fer en plaques.
Eisenwaaren: einfache . . . . .	q —	q 1,553	q 2,502	Rails pour chemins de fer. Ouvrages en fer: simple.
mit and. Metallen verzierte Weißblech, unverarbeitet . . . . .	q —	q —	q 88	garni d'autres métaux.
Weißblech, verarbeitet, auch mit andern Metallen verziert Stahl, verarbeitet, ausgenommen Federn . . . . .	q —	q 14	q 42	Fer-blanc non ouvré. „ ouvré, même garni d'autres métaux.
Geräthschaften und Werkzeuge für Künste und Handwerke, sowie zum Ackerbau . . . . .	q —	q 55	q 120	Acier ouvré, excepté les ressorts.
Kupfer, Messing und Bronze: unverarbeitet . . . . .	q 108	q 128	q 141	Outils et instruments pour arts et métiers et pour l'agricul- ture.
Arbeiten daraus, andere als grobe . . . . .	q 38	q 41	q 199	Cuivre, laiton et bronze: non ouvrés. en ouvrages, autres que bruts.
in Stäben und Draht, ver- goldet und versilbert . . . . .	q —	q —	q 13	en barres, en fils dorés ou argentés.

Arbeiten aus Zinn und dessen Legirungen . . . . .	q —	q —	q 37	Ouvrages en étain et ses alliages.
Arbeiten aus Zink . . . . .	q —	q —	q 96	Ouvrages en zinc.
Gewehre, fertige . . . . .	Stücke Pièces —	Stücke Pièces 200	Stücke Pièces 1,100	Fusils complets.
Gewehrbestandtheile . . . . .	q —	q —	q 2	Pièces détachées de fusils.
Pistolen und Revolver . . . . .	Stücke Pièces —	Stücke Pièces —	Stücke Pièces 600	Pistolets et revolvers.
Dampfmaschinen mit oder ohne Kessel, und hydraulische Mo- toren . . . . .	q 1,154	q 151	q 546	Machines fixes à vapeur avec ou sans chaudière, et moteurs hydrauliques.
Lokomotiven, Lokomobilen und Schiffsmaschinen, mit oder ohne Kessel . . . . .	q 843	q 69	q 2,758	Locomotives, locomobiles et machines pour la navigation avec ou sans chaudière.
Maschinen, nicht namentlich aufgeführte, und Maschinen- theile . . . . .	q 8,648	q 6,275	q 13,509	Autres machines et pièces dé- tachées de machines.
Kessel, einzelne, von Eisen- oder Stahlblech, mit oder ohne Vorwärmer . . . . .	q 1,459	q 1,317	q 2,223	Chaudières détachées en tôle de fer ou d'acier avec ou sans bouilleurs ou chauffoirs.
Garnituren zu Wollkratzen . . . . .	q 60	q 59	q 102	Garnitures de cardes.
Gepäckwagen für Eisenbahnen . . . . .	q —	q 173	q 198	Wagons pour bagages et mar- chandises.
Gold, roh, in verschiedener Form Goldmünzen . . . . .	kg —	kg 533	kg 576	Or brut, de différentes formes. Monnaies d'or.
Silber, roh, in verschiedener Form . . . . .	kg —	kg 4,993	kg 5,612	Argent brut, de différentes formes.
Goldschmiedwaaren u. Geschirr: von Gold . . . . .	hg —	hg 9	hg 39	Orfèvrerie et vaisselle: d'or.
von Silber, auch vergoldet Bijouterie: von Gold . . . . .	kg 98	kg 66	kg 453	d'argent, même doré.
von Silber, auch vergoldet Taschenuhren: goldene . . . . .	hg —	hg 78	hg 1,236	Bijouterie: d'or.
von andern Metall . . . . .	kg —	kg 39	kg 335	d'argent, même doré.
Tafeluhren . . . . .	Stücke Pièces —	Stücke Pièces 832	Stücke Pièces 2,825	Montres: à boîtes d'or.
Orgeln mit Cylinder und Musik- lösen . . . . .	q 1,805	q 2,180	q 9,645	à boîtes de tout autre métal.
Uhrwerke: zu Taschenuhren . . . . .	q 107	q 194	q 171	Horloges de table.
zu Tafeluhren . . . . .	q 75	q 62	q 118	Orgues à cylindres et boîtes à musique.
Uhrenbestandtheile . . . . .	q 6	q 17	q 32	Mouvements d'horlogerie: de montres.
Uhrenbestandtheile . . . . .	q —	q —	q 35	d'horloges de table.
Uhrenbestandtheile . . . . .	q 6	q 17	q 32	Fournitures d'horlogerie.
<b>Steine, Erden, Geschirr, Glas und Kristall.</b>	<b>hg</b>	<b>hg</b>	<b>hg</b>	<b>Pierres, terres, poteries, verres et cristaux.</b>
Edelsteine bearbeitete: Rubinen, Smaragde, Dia- manten etc. . . . .	hg —	hg 10	hg 18	Pierres précieuses ouvrées: rubis, émeraudes, dia- mants, etc.
Achat, Opal, Onyx e'c. . . . .	kg 129	kg 94	kg 122	agates, opales, onyx, etc.
Marmor, roher . . . . .	t 1,140	t 60	t 23	Marbre brut.
Statuen aus Marmor und Ala- baster . . . . .	q 34	q —	q 39	Statues de marbre et d'albâtre.
Arbeiten aus Marmor und Ala- baster, andere . . . . .	q 637	q 799	q 738	Ouvrages en marbre et en al- bâtre, autres.
Bausteine, roh, geschnitten, be- hauen oder polirt, einschließ- lich Statuen . . . . .	t 4,964	t 6,297	t 4,952	Pierres p. constructions, brutes, sciées, sculptées ou polies, y compris les statues.
Farberden . . . . .	q 80	q —	q 79	Terres colorées.
Gyps, Kalk, Cement u. a. nicht metallische Mineralien . . . . .	t 1,675	t 67,282	t 8,207	Pâté, chaux et ciments et autres minerais non métalliques.
Backsteine, Dachziegel, Fliesen, Röhren aus gebranntem Thon, etc. . . . .	q 4,646	q 6,214	q 20,341	Tuiles, briques, carreaux et tuyaux en terre cuite.
Steinkohlen und Koke . . . . .	q 946	q 724	q 960	Houille et coke.
Schmelztiegel, Krüge, Oefen u. andere Arbeiten aus gemeinem Thon, ausgen. Fliesen, glsirte oder emailirte . . . . .	q 96	q 418	q 129	Creusets, cruches, poêles et autres ouvrages de terre commune, exceptés les carreaux vernissés ou émaillés.
Majolika: feine oder von weißer Masse vergoldete oder sonstwie verzierte . . . . .	q 120	q 106	q 64	Ouvrages de faïence: fins ou à pâte blanche.
Porzellan, vergoldetes oder sonst- wie verziertes . . . . .	q 19	q 67	q 297	dorés ou autrement décorés.
Glas- und Kristalltafeln: Fensterglas und anderes . . . . .	q —	q 15	q 27	Ouvrages de porcelaine dorés ou autrement décorés.
polirte nicht belegte . . . . .	q 11	q —	q 319	Plaques de verre ou de cristal: verres à vitre et autres.
Glas- und Kristallwaaren: nicht farbige, ungeschliffene farbige oder geschliffene . . . . .	q 44	q 860	q 312	polies, non étamées.
Hundert Centaines	q 50	q —	q 54	Ouvrages de verre et de cristal: non colorés, ni passés à la meule.
Hundert Centaines	q 110	q —	q 554	colorés ou passés à la meule.
Hundert Centaines	q 106	q —	q 950	Bouteilles communes.
Hundert Centaines	q —	q —	q 19	Verre cassé (groisil).
Hundert Centaines	q —	q —	q —	Perles et autres ouvrages sem- blables.
<b>Cerealien u. andere vegetabilische Erzeugnisse.</b>	<b>t</b>	<b>t</b>	<b>t</b>	<b>Céréales et autres produits végétaux.</b>
Hafer . . . . .	t 11	t 50	t 33	Avoine.
Kastanien . . . . .	t 377	t 332	t 307	Châtaignes.
Kleie . . . . .	q 3,583	q 2,444	q 2,581	Son.
Satzmehl . . . . .	q —	q —	q 218	Fécules.
Stärke . . . . .	q —	q —	q 116	Amidon.
Obst, Gemüse u. Gartengewächse in Essig, Salzwasser od. Oel Hopfen . . . . .	q 41	q 44	q 69	Fruits, légumes et herbes po- tagères au vinaigre, au sel ou à l'huile.
Vegetabilische Erzeugnisse, nicht speziell genannte . . . . .	q 46	q 100	q 9	Houblon.
speziell genannte . . . . .	q 4,000	q 9,139	q 7,137	Produits végétaux non dénom- més.
<b>Thiere, thierische Erzeugnisse und Abfälle.</b>	<b>Stücke Pièces</b>	<b>Stücke Pièces</b>	<b>Stücke Pièces</b>	<b>Animaux, produits et dépouilles d'animaux.</b>
Pferde . . . . .	Stücke Pièces 133	Stücke Pièces 206	Stücke Pièces 274	Chevaux.
Mauthiere und Esel . . . . .	Stücke Pièces 48	Stücke Pièces 59	Stücke Pièces 39	Mules, muets et ânes.
Ochsen und Stiere . . . . .	Stücke Pièces 55	Stücke Pièces 13	Stücke Pièces 20	Beufs et taureaux.
Kühe . . . . .	Stücke Pièces 3,120	Stücke Pièces 5,327	Stücke Pièces 3,608	Vaches.
Färsen und junge Stiere . . . . .	Stücke Pièces 3,344	Stücke Pièces 5,053	Stücke Pièces 3,580	Bouvillons et taurillons.
Kälber . . . . .	Stücke Pièces 11,347	Stücke Pièces 9,269	Stücke Pièces 8,612	Veaux.
Schafe und Ziegen . . . . .	Stücke Pièces 1,777	Stücke Pièces 2,504	Stücke Pièces 2,235	Moutons et chèvres.
Schweine . . . . .	Stücke Pièces 1,287	Stücke Pièces 5,540	Stücke Pièces 1,862	Porcs.

Fleisch, frisches, und Geflügel . . . . .	q	q	q	Viande fraîche et volaille.
Fleisch, anderes . . . . .	69	94	88	Viande autre.
Fleischextrakt u. Bouillontafeln	—	—	101	Extraits de viande et tablettes
Wildpret . . . . .	11	7	12	de bouillon.
Därme . . . . .	—	—	12	Gibier et sauvagine.
Fische, frische . . . . .	584	594	578	Boyaux.
Milchextrakt . . . . .	—	—	7	Poissons frais.
Butter, frische . . . . .	59	75	79	Extrait de lait.
Käse . . . . .	30,709	30,478	48,783	Beurre frais.
Fett aller Art . . . . .	572	162	350	Fromages.
Bienen mit den Stöcken . . . . .	12	—	7	Graisses de toute sorte.
Honig . . . . .	32	16	40	Abeilles avec leurs ruches.
Fischlerleim . . . . .	107	105	560	Miel.
Fischleim . . . . .	9	8	10	Colle forte.
Bettfedern . . . . .	kg	kg	kg	Colle de poisson.
Korallen, verarbeitete, nicht in	—	—	22	Plumes, duvet pour lit.
Gold gefäht . . . . .	—	26	70	Corails, autres que ceux mon-
Hörner, Knochen und ähnliches	t	t	t	tés en or.
Material, roh . . . . .	39	53	74	Cornes, os, et autres matières
Dünger . . . . .	131	230	130	analogues, bruts.
				Engrais.
<b>Verschiedenes.</b>				<b>Objets divers.</b>
Mercurie :				Mercuries :
gemeine, ausgenommen die	q	q	q	communes, à l'exception de
aus Holz u. Kinderspiel-	166	155	937	celles en bois et des jouets
zeug . . . . .	22	15	190	d'enfants en bois.
feine . . . . .	Stücke	Stücke	Stücke	fines.
	—	16	14	Orgues portatives.
Orgeln, tragbare . . . . .	—	—	14	Pianos.
Pianofortes . . . . .	—	—	30	Instruments de musique, autres.
Musikalische Instrumente, and.	283	265	189	
	q	q	q	Instruments scientifiques.
Instrumente, wissenschaftliche .	40	25	48	Articles de caoutchouc et gutta-
Waaren aus Kautschuk und	—	—	—	percha.
Guttapercha . . . . .	117	170	98	
	Hundert	Hundert	Hundert	Chapeaux, excepté ceux de paille
Hüte, ausgenommen Strohhüte	—	30	75	et ceux garnis pour dames.
und garnirte Damenhüte . . . . .	—	—	—	Flours artificielles.
	kg	kg	kg	Carcasses pour articles de mode.
Blumen, künstliche . . . . .	—	—	25	
Gestelle zu Modewaaren . . . . .	—	—	221	Objets de collection.
Gegenstände für wissenschaftl.	Fr.	Fr.	Fr.	
und andere Sammlungen . . . . .	18,729	18,475	42,852	

**II. Ausfuhr aus Italien nach der Schweiz.**

**II. Exportation d'Italie pour la Suisse.**

<b>Spirituosen, Getränke und Oele.</b>	1880	1881	1882	<b>Spiriteux, boissons et huiles.</b>
Mineralwasser und gashaltige	q	q	q	
Wasser . . . . .	26	30	48	Eaux minérales et eaux gazeuses.
Wein in Fässern . . . . .	hl	hl	hl	
	89,682	84,515	134,579	Vins en fûts.
	Hundert	Hundert	Hundert	
	Centaines	Centaines	Centaines	Vins en bouteilles.
Wein in Flaschen . . . . .	86	86	103	
	hl	hl	hl	Vinaigre.
Essig . . . . .	700	273	543	Bières en fûts.
Bier in Fässern . . . . .	214	243	484	Esprits en fûts.
Spiritus in Fässern . . . . .	1,662	1,657	1,933	
	q	q	q	Huile d'olive.
Olivcnöl . . . . .	2,443	1,637	3,616	Huiles fixes, autres.
Oele, fette, andere . . . . .	474	517	276	
<b>Kolonialwaaren, Drogen und</b>				<b>Denrées coloniales, épiceries et</b>
<b>Tabak.</b>				<b>tabacs.</b>
Melasse . . . . .	30	180	87	Mélasse.
Konfekte und Konserven in	—	—	—	Confitures et conserves au sucre
Zucker oder Honig . . . . .	—	116	182	ou au miel.
Syrup zu Getränken . . . . .	—	13	8	Sirops pour boissons.
Senf . . . . .	—	5	7	Montarde.
Spezereien, nicht genante . . . . .	39	33	23	Epices non dénommées.
<b>Chemische Erzeugnisse, Apotheker-</b>				<b>Produits chimiques, espèces</b>
<b>waaren, Harze und Parfümerien.</b>				<b>médicinales, résines et parfumerie.</b>
Gallus-, Gerb- und Essigsäure,	—	—	100	Acides gallique, tannique et
unreine . . . . .	—	—	21	acétique impurs.
Schwefelsäure . . . . .	116	83	7	Acide sulfurique.
Säuren, andere . . . . .	—	48	7	Acides autres.
Ammoniak, Potasche und reines	—	—	—	Ammoniaque, potasse et soude
Aetznatron . . . . .	1,333	1,956	2,230	caustique pure.
Aetznatron, unreines . . . . .	—	—	17	Soude caustique impure.
Eisen-, Blei-, Zinn- und Zink-	—	—	—	Oxyde de fer, de plomb, d'étain
oxyd . . . . .	16	60	175	et de zinc.
Blei, kohlenensaures . . . . .	112	40	23	Carbonate de plomb.
Soda und Potasche . . . . .	125	52	116	Carbonate de soude et de potasse.
Baryt, schwefelsauer . . . . .	126	—	274	Sulfate de baryte.
Metalle, schwefelsaure . . . . .	—	28	15	Métaux sulfureux.
Magnesia, schwefelsaure . . . . .	—	—	15	Sulfate de magnésie.
Weinstein und Weinhefe . . . . .	15	25	621	Tartre et lies de vin.
Zandhölzchen und Streichker-	—	—	—	Allumettes.
chen . . . . .	112	—	166	Produits chimiques non dénom-
Chemikalien, nicht speziell ge-	—	—	—	nés.
nannte . . . . .	480	69	1,119	Poudre à feu et autres matières
Schießpulver und and. Explosiv-	—	—	—	fulminantes.
stoffe . . . . .	500	285	25	Espèces médicinales et médi-
Medizinalwaaren und Medi-	—	—	—	caments.
camente . . . . .	398	370	453	Gommes, résines et gomme-
Gummata, Harze und Gummi-	—	—	—	résines indigènes brutes.
harze, rohe . . . . .	70	51	51	Savons ordinaires.
Seifen, gemeine . . . . .	1,000	796	1,131	
<b>Farb- und Gerbmaterialein.</b>				<b>Teintures et tannins.</b>
Färb- und Gerbstoffe . . . . .	242	455	838	Matières tinctoriales et suc
				tannins.
Farben aus Theer u. andern bitu-	—	—	—	Couleurs dérivés du goudron
minösen Substanzen, trocken	21	23	11	et d'autres substances bitu-
Farbextrakte aller Art . . . . .	—	—	135	mineuses, à l'état sec.
Farben in jeder Form . . . . .	14	60	205	Extraits colorants de toute sorte.
				Couleurs de toute forme.
<b>Hanf, Flachs, Jute und andere</b>				<b>Chanvre, lin, jute et autres</b>
<b>vegetabilische Spinnstoffe, aus-</b>				<b>végétaux filamenteux, excepté le</b>
<b>genommen Baumwolle.</b>				<b>coton.</b>
Hanf, roher . . . . .	—	325	13,646	Chanvre brut.
Flachs, Hanf, Jute und andere	—	—	—	Lin, chanvre, jute et autres
vegetabilische Spinnstoffe, ge-	706	41	2,938	végétaux filamenteux, peignés.
kämmt . . . . .	—	—	—	Cordeaux et câbles, même gou-
Seilerwaaren und Tauwerk, auch	59	87	349	dronnés.
getheert . . . . .	—	—	—	

Flachs-, Hanf- und Jutengarne	q	q	q	Fils de lin, de chanvre et de
	77	23	280	jute.
Flachs- und Hanfgewebe . . . . .	141	149	144	Tissus de lin et de chanvre.
<b>Baumwolle.</b>				<b>Coton.</b>
Baumwolle, roh . . . . .	279	107	15,303	Coton brut.
Baumwollgarne (hauptsächlich	—	—	—	Fils de coton (surtout simples,
gebliche, einfache) . . . . .	13	21	128	blanchis).
Baumwollgewebe (hauptsächlich	—	—	—	Tissus de coton (surtout en
farbig oder gefärbt) . . . . .	279	255	133	couleur ou teints).
Knöpfe, Stempfwaaeren, Posam-	—	—	—	Boutons, bonneterie, passemen-
mentirwaaren und Decken . . . . .	65	47	35	terie et couvertures.
Baumwollsammet . . . . .	3	—	2	Velours.
Genähte Gegenstände . . . . .	28	27	24	Articles confectionnés.
<b>Wolle, Pferdehaar und anderes</b>				<b>Laine, crin et poils.</b>
<b>Thierhaar.</b>				
Wolle, rohe und Abfälle von	—	—	—	Laine brute, déchets de laine
Wolle und Kratzwolle . . . . .	143	104	1,424	et bonne de laine.
Pferdehaar, roh und gefärbt	—	—	—	Crin brut ou teint et poils de
und Thierhaar aller Art . . . . .	15	6	57	toute sorte.
Krullhaar, Schmirre und grobe	—	—	—	Crin frisé, cordes et ouvrages
Arbeiten aus Pferdehaar . . . . .	—	—	6	grossiers en crin.
Garn, wollenes und härenes,	—	—	—	Fils de laine ou de poil, simples.
einfach . . . . .	9	9	39	Matelas.
Matratzen . . . . .	57	24	96	Tissus de laine.
Gewebe, wollene . . . . .	111	75	122	Feutres goudronnés, pressés,
Filze, getheerte, gepreßte, zu	—	—	—	pour semelles, etc.
Sohlen etc. . . . .	—	3	3	Tissus de crins.
Pferdehaargewebe . . . . .	—	—	3	Bonneterie et passenterie.
Strumpf- und Posamentirwaaren	9	10	6	Couvertures et tapis de laine.
Decken und Teppiche, wollene	10	18	18	Confections.
Genähte Gegenstände . . . . .	14	14	7	
<b>Seide.</b>				<b>Soie.</b>
Seidenraupencier . . . . .	kg	kg	kg	Semences de vers à soie.
	6,359	1,835	3,541	
Cocons . . . . .	q	q	q	Cocons.
	6,813	2,957	3,427	
Seide, einfach gezogen, doublirte	—	—	—	Soie grège ou moulinée, écrue
und gewirnte, rohe und ge-	10,885	16,223	14,692	ou teinte.
färbte . . . . .	kg	kg	kg	Soie à coudre.
Nähseide . . . . .	301	4,731	2,576	Déchets de soie bruts.
Seidenabfälle, rohe . . . . .	577	974	1,271	Déchets de soie peignés, filés
Seidenabfälle gekämmte, gespon-	—	—	—	ou teints.
nene, gefärbte . . . . .	1,051	990	1,426	Velours de soie.
	kg	kg	kg	
Sammet, seidener . . . . .	—	—	122	Tissus de soie noire et lustrine.
Gewebe, schwarzseidene, und	—	—	—	Tissus de soie ou de bourre de
Lustrin . . . . .	499	752	2,246	soie.
Gewebe aus Seide oder Floret-	—	—	—	Tissus ordinaires de déchets et
seide . . . . .	1,533	2,168	2,201	bourre de soie.
Gewebe, ordinäre, aus Seiden-	—	—	—	Boutons recouverts de soie ou
abfällen . . . . .	116	—	110	de bourre de soie.
Knöpfe, mit Seide oder Floret-	—	—	—	Articles confectionnés.
seide überzogene . . . . .	—	34	58	
Genähte Gegenstände . . . . .	182	290	130	
<b>Holz und Stroh.</b>				<b>Bois et paille.</b>
Holzkohlen . . . . .	t	t	t	Charbon de bois.
Brennholz . . . . .	35	412	2,250	Bois à brûler.
	1,031	1,778	1,780	
Holz in Tafeln zu Parquetböden	q	q	q	Bois en planches pour parquets.
Holz, gemeines, rohes, geschnit-	44	—	33	Bois commun brut, scié, équarri,
tenes, vierkantig oder einfach	—	—	—	simplement dégrossi ou coupé
behauen . . . . .	7,523	7,484	2,398	à la hache.
Holz in dünnen Brettchen, und	—	—	—	Bois en éclisses, bois en cercles.
Reife . . . . .	37	—	28	
	hl	hl	hl	
Fässer, neue und alte . . . . .	1,157	537	1,424	Futaillcs neuves ou vieilles.
Möbel aus gemeinem Holz . . . . .	877	425	1,448	Membrcs de bois commun.
Möbel, feinere . . . . .	21	24	102	Membrcs moins ordinaires.
Wurzeln zu Bürsten . . . . .	298	342	1,095	Racines à vergettes.
Korkwaaren . . . . .	18	20	53	Ouvrages en liège.
Holzwaaren . . . . .	498	265	584	Ouvrages en bois.
Lastwagen für gewöhnl. Straßen	Stücke	Stücke	Stücke	Chariots pour marchandises de
Personenwagen . . . . .	30	40	6	chemins ordinaires.
Korbflechter- und Siebmacher-	q	q	q	Voitures.
waaren . . . . .	8	24	7	Ouvrages de vannerie et nattes.
Strohgeflechte . . . . .	133	51	82	Tresscs de paille.
Strohähre . . . . .	14	15	190	Chapeaux de paille, excepté ceux
Strohähre, ausgen. garnirte	Hundert	Hundert	Hundert	garnis pour dames.
Damenhüte . . . . .	Centaines	Centaines	Centaines	
	18	33	447	
<b>Papier und Bücher.</b>				<b>Papiers et livres.</b>
Lumpen aller Art . . . . .	—	—	168	Drilles ou chiffons de toute sorte.
Papier, weißes und im Zeug	—	—	—	Papier blanc ou de pâte de
gefärbtes . . . . .	685	236	119	couleur.
Lösch- und Packpapier . . . . .	366	519	437	Papier buvard et papier d'em-
	100	100	100	ballage.
	Spiele	Spiele	Spiele	Cartes à jouer.
Spielkarten . . . . .	Jeux	Jeux	Jeux	
	53	59	49	
Stiche, Lithographien etc. . . . .	q	q	q	Gravures, lithographies, etc.
Pappe aller Art . . . . .	29	13	10	Cartons de toute sorte.
Bücher, gedruckte, ungebundene	—	—	—	Livres imprimés non reliés.
	54	67	30	
<b>Häute und Felle.</b>				<b>Peaux.</b>
Häute und Felle, ungegerbte . . . . .	171	83	165	Peaux non tannées.
Häute und Felle, ohne Haar	—	—	—	Peaux tannées sans le poil.
gegerbte . . . . .	269	201	167	Râclures et rognures de peau.
Leimleder und Lederabfälle . . . . .	—	—	236	Selles et harnais de trait ornés.
Sattel und feines Zuggeschirr . . . . .	—	—	17	
Handschuhe, auch nur zuge-	100	100	100	
schnitten . . . . .	Paare	Paare	Paare	Gants, même simplement taillés.
Schulwerk . . . . .	15	116	414	Chaussures.
	Stücke	Stücke	Stücke	
	—	—	—	Valises.
Felleisen . . . . .	—	35	45	Ouvrages en peaux tannées sans
Waaren von unbehaarten, geger-	q	q	q	poil, non dénommés.
berten Fellen, nichtgenante	—	8	5	
<b>Mineralien, Metalle und Waaren</b>				<b>Minerais, métaux et ouvrages en</b>
<b>daraus.</b>				<b>métaux.</b>
Bleierz . . . . .</				

